

2.2. Analyse sitologique

Dans le cadre de ce volet analytique, il s'agit principalement de caractériser la **composition** et la **structuration** paysagères à l'échelle du site classé du Saut de Gouloux, d'identifier ses **composantes valorisantes ou identitaires**, mais aussi de relever ses éléments dépréciatifs - physiques et/ou fonctionnels -, rendre compte des **dynamiques évolutives** dont les composantes du site font l'objet, des **modalités de perception et de circulation internes**, pour être en mesure, dans le cadre de la phase prospective, de :

- conforter / restaurer / mettre en exergue les valeurs,
- exploiter les potentialités du site – y compris en termes de scénographie de visite et d'interprétation,
- tenir compte de ses vulnérabilités ou sensibilités,
- résorber les éléments dépréciatifs,
- conforter ou freiner les dynamiques qui s'exercent sur les milieux ou composantes,
- améliorer ses fonctionnalités paysagères et écologiques...

Aussi, s'agissant d'un site en milieu naturel, il importe que ces analyses, principalement axées sur le paysage s.s. soient également conduites dans un cadre patrimonial plus large, incluant les **dimensions écologique, sociale et historique**.

Cette approche croisée s'avèrera fondamentale eu égard à la définition d'un **projet de gestion global, cohérent et durable**.

2.2.1. Considérations administratives

- ***Foncier – régime de propriété***

Le Saut de Gouloux représente véritablement un « îlot public » au sein de la **matrice foncière privée**, ultra dominante dans le massif du Morvan.

La **forêt domaniale de Breuil-Chenue**, située 1.2 km au nord, représente la forêt publique la plus proche.

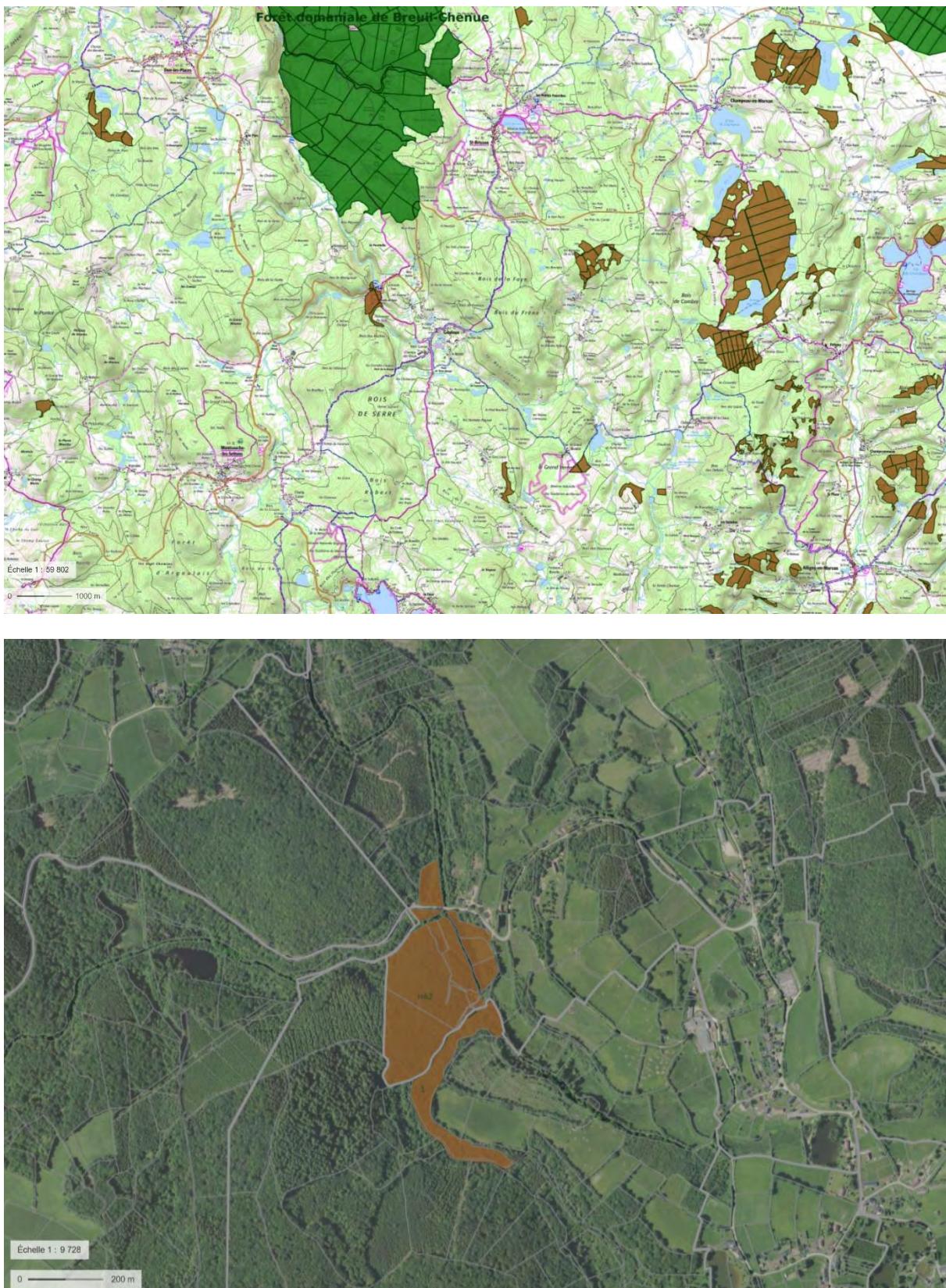


Figure 21 : carte des forêts publiques (M. BLIN, © IGN)

Comme l'illustre la figure suivante, le périmètre du site classé est défini à l'échelle de la parcelle cadastrale.

Il se déploie actuellement intégralement sur le territoire communal de Gouloux, même si, à l'ouest, la limite du site se calque à deux reprises sur la frontière communale de Montsauche-les-Settons.

Le site classé du Saut de Gouloux comprend ainsi quelques parcelles publiques (principalement forestières, entre Cure et Caillot) et des parcelles privées : 100 % des parcelles constitutives du bocage ainsi que de nombreuses parcelles forestières.

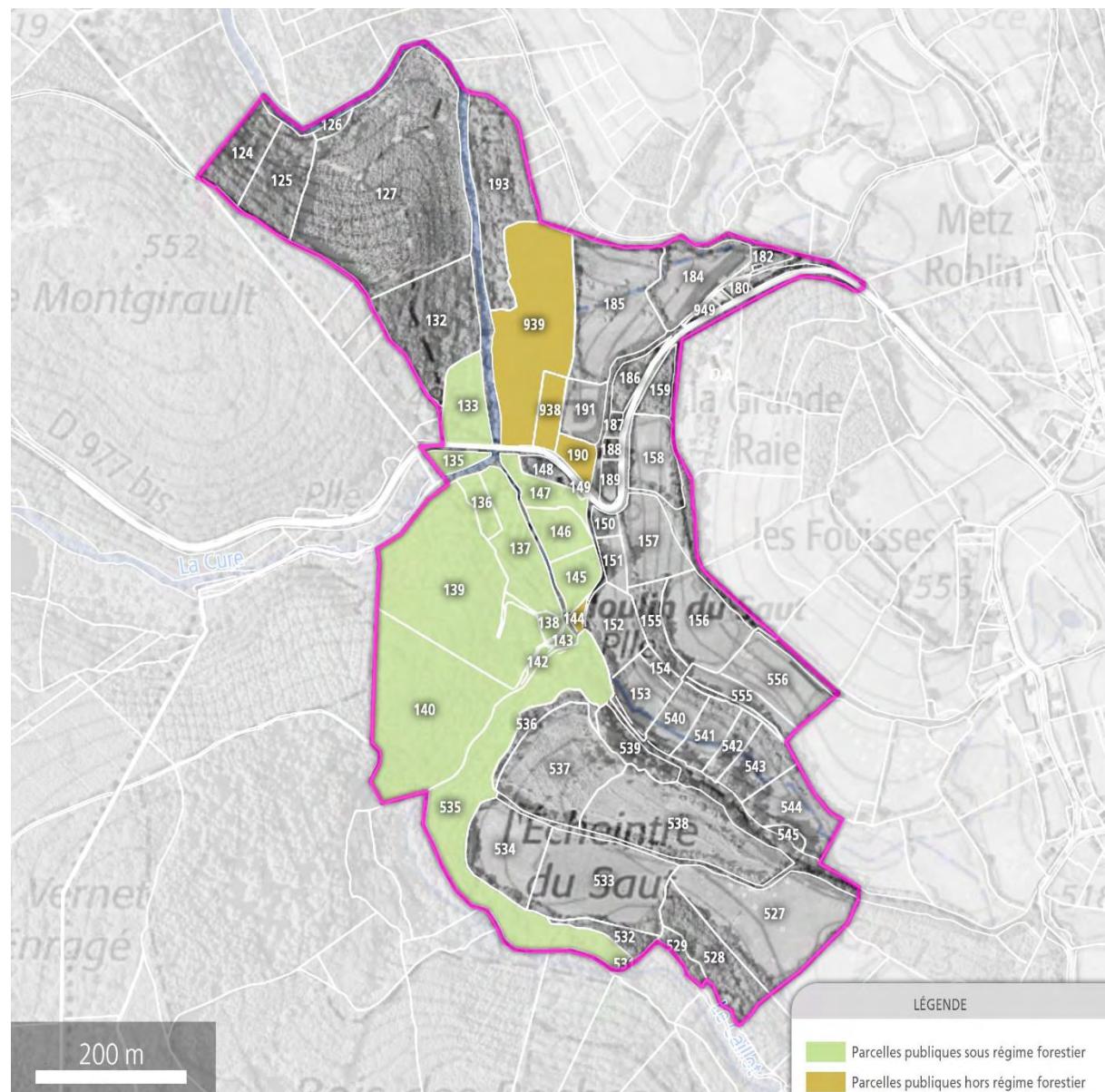


Figure 22 : carte cadastrale et des statuts de propriété au sein du site classé du Saut de Gouloux
(M. BLIN, © IGN)

**Tableau 2 : récapitulatif des propriétaires au sein du périmètre du site classé
(J. BERTHIER - M. BLIN)**

Section	N° Parcelle	Secteur	Propriétaire / Statut	Observations
0A	190	Nord	Communauté de Communes des Grands Lacs du Morvan	Public 3
0A	938	Nord		
0A	939	Nord		
0A	144	Sud	Commune de Gouloux	Public 2
0A	535	Sud		
0A	133	Nord		Relève du Régime Forestier : FC de Gouloux
0A	135	Sud	Département de la Nièvre	Relève du Régime Forestier : Forêt dép. de Gouloux
0A	136	Sud		Relève du Régime Forestier : Forêt dép. de Gouloux
0A	137	Sud		Relève du Régime Forestier : Forêt dép. de Gouloux
0A	138	Sud		Relève du Régime Forestier : Forêt dép. de Gouloux
0A	139	Sud		Relève du Régime Forestier : Forêt dép. de Gouloux
0A	140	Sud		Relève du Régime Forestier : Forêt dép. de Gouloux
0A	142	Sud		Relève du Régime Forestier : Forêt dép. de Gouloux
0A	143	Sud		Relève du Régime Forestier : Forêt dép. de Gouloux
0A	145	Sud		Relève du Régime Forestier : Forêt dép. de Gouloux
0A	146	Sud		Relève du Régime Forestier : Forêt dép. de Gouloux
0A	147	Sud		Relève du Régime Forestier : Forêt dép. de Gouloux
0A	149	Sud		Relève du Régime Forestier : Forêt dép. de Gouloux
0A	527	Sud	Privé 13	
0A	528	Sud		
0A	529	Sud		
0A	532	Sud		
0A	533	Sud		
0A	534	Sud		
0A	554	Sud	Privé 17	
0A	555	Sud		
0A	556	Sud		
0A	132	Nord	Privé 4	
0A	536	Sud		
0A	537	Sud		
0A	538	Sud	Privé 14	
0A	191	Nord		
0A	148	Sud		
0A	185	Nord	Privé 5	
0A	150	Sud		
0A	151	Sud		
0A	155	Sud	Privé 6	
0A	157	Sud		
0A	184	Nord		
0A	540	Sud		
0A	542	Sud		
0A	543	Sud	Privé 15	
0A	153	Sud		
0A	154	Sud		
0A	127	Nord	Privé 8	
0A	193	Nord		
0A	544	Sud		
0A	545	Sud	Privé 16	
0A	178	Nord		
0A	179	Nord		
0A	180	Nord	Privé 10	
0A	181	Nord		
0A	182	Nord		
0A	152	Sud		
0A	156	Sud	Privé 7	
0A	158	Sud		
0A	541	Sud		
0A	159	Sud	Privé 9	
0A	125	Nord	Privé 2	
0A	124	Nord	Privé 1	

Tel que le révèle le tableau supra, le périmètre du site classé de Gouloux comprend 60 parcelles cadastrales, appartenant à :

- 3 entités publiques :
 - o Commune de Gouloux (dont 1 parcelle hors régime forestier) ;
 - o Département de la Nièvre ;
 - o Communauté de Communes des Grands Lacs du Morvan (toutes parcelles hors régime forestier) ;
- 17 entités privées (propriétaires, groupement de propriétaires, SCI, SA...).

○ **Un site dans lequel s'exerce un cadre réglementaire fort**

Pour rappel :

- Concernant l'écologie
 - pas de site Natura 2000, ni d'APB ;
 - deux périmètres ZNIEFF :
 - ZNIEFF de type 2 - FR260009933 - « Morvan central autour de la Cure et des lacs de Chaumeçon, de Saint-Agnan et des Settons » ;
 - ZNIEFF de type 1 – FR260006344 - « Vallée de la Cure du Saut de Gouloux au pont de Longault » ;
 - Espace naturel sensible (département 58).
- Concernant le paysage
 - Site classé: plus haut niveau de protection des sites au titre de leurs valeurs paysagères *sensu lato*; reconnaissance de portée nationale; statut induisant le cadre réglementaire fort.

○ **Focus sur la réglementation particulière relevant du statut de site classé²³**

• *Qu'est-ce qu'un site classé?*

La loi du 2 mai 1930, aujourd'hui reprise dans le Code de l'environnement, s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général » (articles L 341 et suivants).

L'objectif est de conserver les caractéristiques du site en le préservant de toute atteinte à l'esprit des lieux.

Un site classé ne doit pas être confondu avec un monument historique.

La présence d'un site classé sur un territoire lui apporte une notoriété nationale et contribue à la qualité du cadre de vie des habitants.

Les sites sont généralement signalés dans les guides et cartes touristiques et sont reconnaissables au logo ci-contre.



• *Les 5 critères de classement*

On peut protéger un site selon un ou plusieurs des critères suivants :

- **artistique** : maison et jardin de Claude Monet (hors Bourgogne)
- **scientifique** : Val Suzon, 7 Ecluses de Rogny
- **légendaire** : Rochers du Carnaval à Uchon, sources de la Douix
- **pittoresque** : Bec d'Allier, Roches de Solutré, Pouilly, Vergisson
- **historique** : Alésia, site de la bataille de Fontenoy, Vézelay

Nota : sauf exception, un site classé concerne les secteurs naturels ou agricoles et éventuellement les hameaux. Pour les zones urbaines, d'autres outils de protection peuvent être mobilisés : secteur sauvegardé, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), protection au titre des monuments historiques, etc.

Le classement du site du Saut de Gouloux s'appuie sur le critère Pittoresque (P)²⁴.

²³ Les éléments relevant de ce paragraphe sont issus de www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr.

²⁴ Fichier national des Sites classés – Ministère de la transition écologique et solidaire

- ***Comment classe-t-on un site ?***

L'initiative en revient la plupart du temps à l'Etat, qui élabore un projet de périmètre et le propose aux acteurs du territoire. La démarche peut aussi émaner d'une collectivité ou d'une association.

Le projet est soumis à enquête publique pour une durée d'un mois. Des permanences sont assurées par un commissaire enquêteur.

Un site est classé par décret en Conseil d'Etat, ou par décret simple si tous les propriétaires donnent leur accord.

- ***Quels sont les effets du classement ?***

Le classement implique le maintien des caractères du site ayant justifié la protection. Il doit permettre de poursuivre des activités qui participent à l'identité du site et à sa conservation.

Cependant, la modification de l'état ou de l'aspect d'un site classé est soumis à **autorisation spéciale, du préfet ou du ministre** selon les cas.

Nota : les autorisations délivrées au titre du code de l'urbanisme (permis de construire, d'aménager) ne valent pas autorisation au titre des sites classés.

Sont strictement interdits en site classé :

- l'affichage et la publicité* ;
- le camping et le stationnement isolé de caravanes ;
- les travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site qui sont réalisés sans l'autorisation spéciale mentionnée ci-dessus.

* Le site classé de Gouloux souffre de ce manquement à la réglementation. Plusieurs enseignes ou supports publicitaires, répartis sur le site, ont été installés sciemment à la vue de tous, sans avoir obtenu préalablement autorisation après de la DREAL.

Ces éléments de mobilier ont vocation à être déposés sans délais (Cf. § prescriptions).

Le classement d'un site crée une **servitude d'utilité publique**, qui s'impose aux documents d'urbanisme. Il doit être annexé aux PLU et cartes communales. Le dossier de classement doit être tenu à la disposition du public en mairie.

Pour certains sites importants, un cahier de gestion est rédigé en concertation avec les acteurs locaux. Il précise les enjeux du site et les modalités de gestion associées.

De tels cahiers existent pour les sites du Vézélien, du Val Suzon, de la Côte Méridionale de Beaune et de Solutré / Pouilly / Vergisson. Ils sont consultables en mairie ».

○ Focus sur le statut ENS

« Crées par les Départements, les espaces naturels sensibles (ENS) visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues.

Ils permettent en particulier aux Conseils départementaux de créer des zones de préemption (DPENS) pour répondre aux enjeux paysagers, écologiques et de prévention des risques d'inondation repérés sur ces espaces ».²⁵

Le « label » ENS n'apporte aucune contrainte réglementaire et n'a donc aucun impact sur la propriété ni sur les usages pratiqués (promenade, chasse, pêche, agriculture...).

Les sites labellisés doivent faire l'objet d'un **plan pluriannuel de gestion et de valorisation**, en conciliation avec les usages actuels. Le Département apporte un soutien technique et financier pour la mise en œuvre des actions. Un Comité de site, réunissant le Département, le gestionnaire, les acteurs locaux, les partenaires techniques et financiers, est mis en place sur chacun des ENS. Il se réunit régulièrement pour valider et suivre les actions menées. Les actions sont menées avec l'accord des propriétaires.

²⁵ <http://outil2amenagement.cerema.fr/les-espaces-naturels-sensibles-ens-r454.html>

2.2.2. Approche paysagère

○ **Composition et structuration paysagères – définition de secteurs cohérents**

Le site classé du Saut de Gouloux, couvrant une surface d'environ 54 ha, offre une diversité de paysages et de composantes, représentative de l'identité de l'unité du Haut-Morvan boisé.

Il s'agit en effet de paysages empreints de richesse et de mixité, orchestrés par l'eau – elle-même conditionnant la géomorphologie, la pédologie via les phénomènes érosifs qu'elle assure continuellement.

Ici, reliefs en creux (combes, vallées, talwegs...) et reliefs en plein (crêtes, collines, croupes...) s'entremêlent intimement : l'horizontalité est cantonnée à de rares ares ; le socle du territoire affiche une géomorphologie très irrégulière, imprévisible, fractale – comme souvent le sont les territoires de tête de bassin-versant.

Les structures paysagères qui accompagnent ce socle en mouvement sont l'**expression croisée** des pratiques anthropiques conduites sur le territoire (élevage, agriculture, sylviculture notamment) et des dynamiques naturelles de reconquête qui s'exercent sur les secteurs délaissés.

Les paragraphes suivants permettent de mieux comprendre l'organisation et la structuration des paysages du site, moyennant une approche multiscalaire.

- ***Une structuration en 5 actes***

ACTE 1 – Un partage équitable est-ouest : la persistance du *saltus* et la *silva* – échelle kilométrique

Le premier niveau de ségrégation paysagère intervient à celui de la **structure paysagère**. Le site offre en effet une **partition à la fois lisible et équilibrée**, opposant des **paysages plus ou moins ouverts et bocagers** à l'est (globalement versants exposés à l'ouest), assimilables aux anciens *saltus*, aux **paysagers forestiers** à l'ouest (versant globalement exposés à l'est), assimilables aux anciennes *silva*.

La limite entre les deux structures paysagères accompagne les **lits mineurs du Caillot au centre et la Cure au nord**, tel qu'en rend compte la figure 15 page suivante.

Nota : l'examen des documents anciens (Carte d'Etat-Major du milieu du 19^e siècle) montre la fidélité remarquable de cette limite. Cf. § dynamique évolutive.

Alors que la structure bocagère ondulée, composée de prairies fauchées et/ou pâturées, structurées par des réseaux de haies mixtes (arbustes et arbres), de fourrés et de bois, livre des **paysages lumineux et ouverts**, conférant des **perceptions plus ou moins lointaines et panoramiques***, la structure paysagère forestière, dominée ici par des **peuplements feuillus issus d'une conduite traditionnelle en taillis-sous-futaie** – structure et compositions devenues rares à l'échelle du Morvan – participe au **sentiment l'immersion au cœur du site**, tant au niveau des croupes mésoxérophiles que des vallées animées par les cours d'eau.

Cette « bulle forestière » feillue, enveloppante, participe à l'**accentuation de certaines composantes expressives** du site, telles que l'eau, sa fraîcheur associée, l'humidité / hygrométrie, mais aussi l'ambiance acoustique (vent, avifaune, entomofaune...) ou encore le caractère sauvage qui émane de ce site naturel, via notamment la **répartition fractale** des tiges au sol ou encore l'**architecture tourmentée des frondaisons** – tant celle des taillis de charme que celle des hêtres ou des chênes qui composent la futaie – faisant écho aux **courbes omniprésentes** offertes par la topographie.

En limitant les perceptions lointaines, les peuplements forestiers agissent comme des « **régulateurs paysagers** » : ils définissent des **rythmes de lecture et de progression**, tout en réservant les **effets de surprises** et en multipliant les identités au sein du site. Cette immersion forestière renforce de facto la **proximité physique et mentale / affective**, du visiteur avec le site, avec les composantes visuelles, acoustiques, olfactives, haptiques qui le constituent.

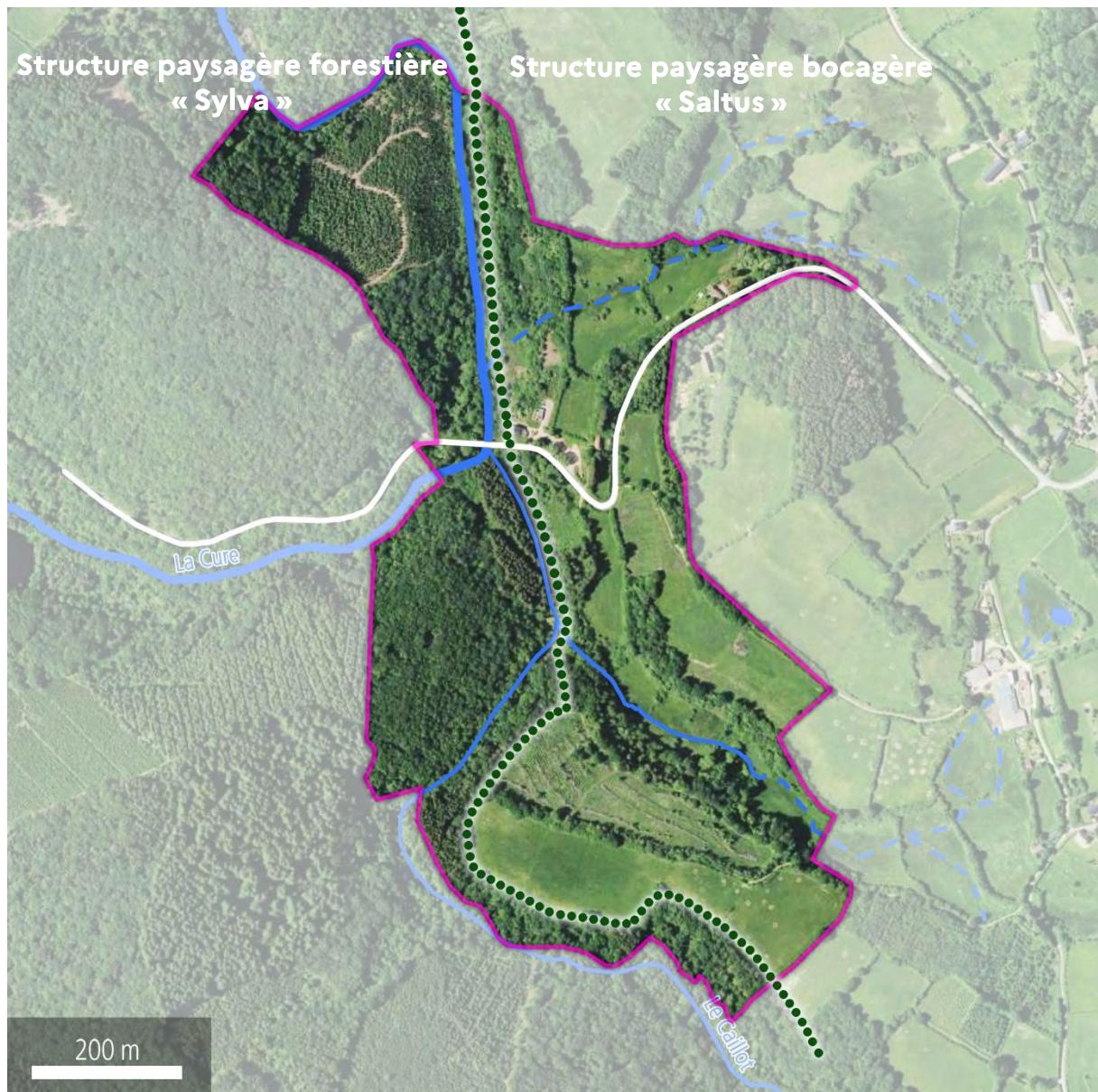
La couverture forestière assure ainsi une **sollicitation et stimulation des sens**, au service d'une **perception aiguë et différenciée** des identités du site.

Aussi, la forêt, hôte de nombreux contes et légendes – y compris dans le Morvan – représente un **catalyseur de l'imagination, de l'évasion, de la déconnexion**. Son influence sur la perception de l'espace mais également du temps, participe notamment à l'amplification du phénomène d'affect et d'appropriation.

Cette juxtaposition de structures paysagères contrastées représente un **élément majeur de la scénographie paysagère d'approche et de départ du site**, depuis la route RD977 bis. En jouant sur les **échelles de composition** (parcellaire agricole lisible via notamment le réseau de haies bocagères vs. vastes ensembles forestiers) et de **perceptions** (vues lointaines et panoramiques vs. vues cadrées et écroutées par la forêt, vues plongeantes depuis une croupe ou une crête vs. vue dominée et cintrée d'une vallée), le **rythme**, imposé par l'enchaînement plus ou moins aléatoire / imprévisible des structures paysagères participe également à la **mise en valeur de leurs identités respectives, moyennant l'effet de contraste (appréciation relative des paysages)**.

Ainsi, en franchissant la crête forestière qui relie de Bois de Faye au sud-est à la forêt domaniale de Breuil-Chenue au nord, débute une descente, de laquelle la vallée de la Cure représente le point d'orgue. Du magistral au confidentiel, du dévoilé au secret, du public au privé, l'Ailleurs et l'Ici...

*point de vue remarquable en arrivant sur le site, au nord.



*Figure 23 : partition paysagère du site – Niveau 1
(structure paysagère forestière vs. bocagère, silva vs. saltus) (M. BLIN, d'après ©IGN)*

ACTE 2 – Un axe viaire structurant, générant un espace « aval » et un espace « amont » – échelle kilométrique

Le site classé du Saut de Gouloux est desservi par la RD977 bis, axe reliant notamment Saulieu à l'est à Corbigny à l'Ouest. Outre le fait que cette route assure la desserte quasi-exclusive²⁶ de ce haut-lieu touristique de Bourgogne (2^e site le plus fréquenté de la Nièvre, après la châsse Sainte-Bernadette de Nevers), accueillant quelque 60 000²⁷ à 80 000²⁸ visiteurs annuels, cet axe représente, au sein du site, un élément structurant important, dans la mesure où il intervient de manière normale (orthogonale) à la vallée du Caillot au sud (amont) prolongée par celle de la Cure au Nord (aval) et marque précisément la confluence des deux rivières, au niveau de l'emblématique pont Dupin, ouvrage d'Art établi entre 1838 et 1840, dont l'arche unique enjambe la Cure, à 12 m de hauteur.

Cet axe vient ainsi s'inscrire perpendiculairement le premier, générant une partition équilibrée du site en « 4 quarts », dont chacun dispose de singularités marquées, tant en termes de structuration paysagère que de fréquentation :

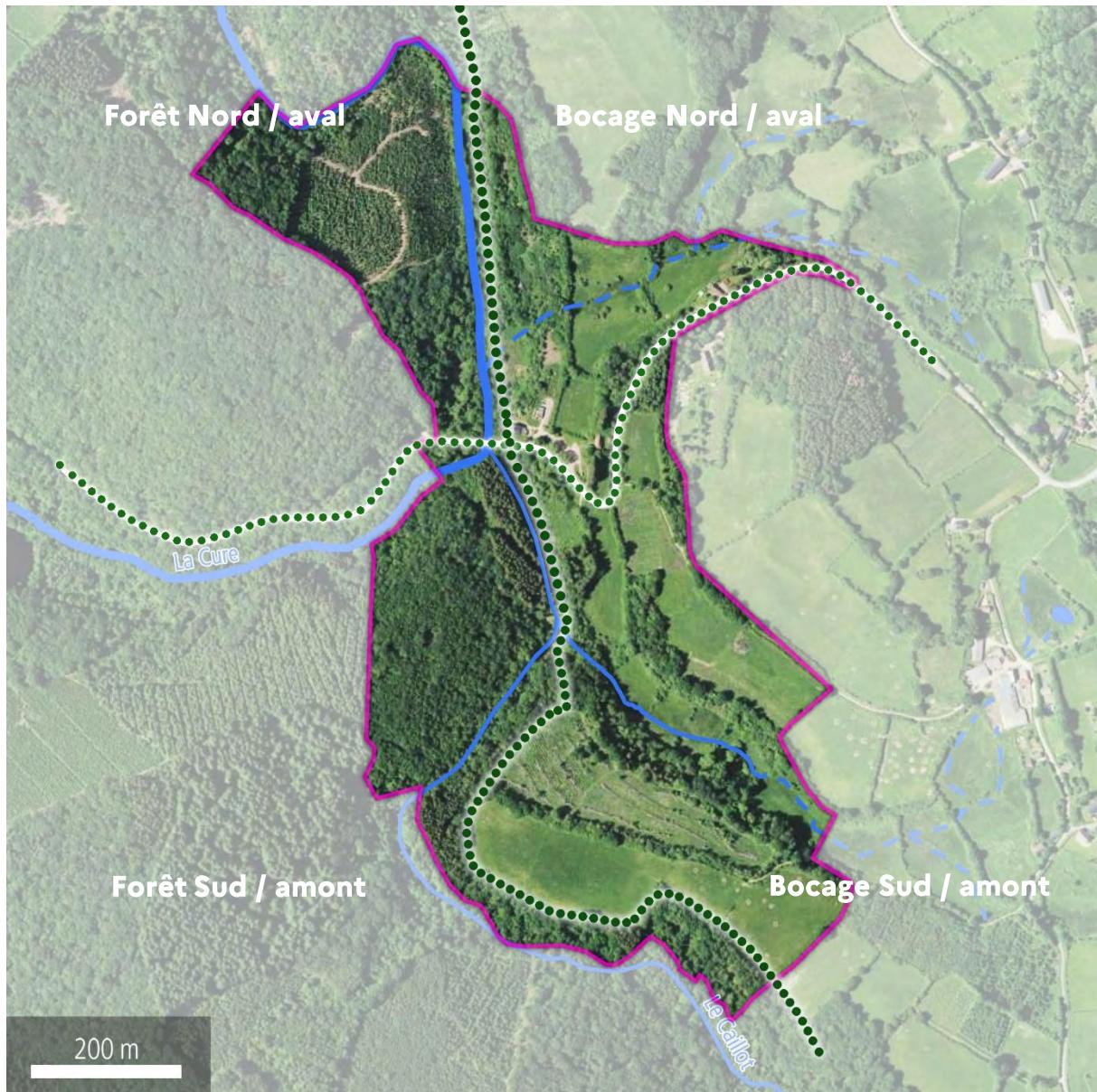
- quartier nord-ouest : « la colline boisée de Montgirault » ; espace majoritairement privé et non visité mais perceptible ;
- quartier nord-est : « le talweg bocager » ; espace contrasté, dans lequel coexistent espace d'accueil et de restauration (frange sud) et milieux naturels à dynamiques évolutives différentes (reste du quartier ; une grande partie de cet espace, privé, est non accessible et très peu perceptible (GR) ;
- quartier sud-est : « la vallée bocagère » ; espace privé, non visité, mais perceptible ;
- quartier sud-ouest : « entre Cure et Caillot » : espace public, hébergeant le sentier touristique dont le point d'orgue, objet de la destination touristique, est le Saut de Gouloux ; il comprend par ailleurs le tronçon de la Cure le plus expressif (Cf. niveau de partition 4).

Au-delà de cette fonction structurante pour le site, il convient de noter que, en contexte de moyenne montagne, une telle route influence sensiblement les modalités de lecture et de perception paysagères. En effet, dans un versant, en vertu de la situation d'axe orienté qui se manifeste, les perceptions vont préférentiellement s'orienter vers des paysages situés en aval (contexte de perception « en plongée »), souvent plus lumineux et confortables à la vue (angle de la tête et vitesse de défilement du paysage plus lent, sur lequel le regard peut davantage s'accrocher), au détriment de ceux situés côté amont. Il s'ensuit ainsi, toutes choses égales par ailleurs, une sensibilité paysagère théoriquement plus aiguë au niveau des « paysages aval », situés en contrebas de la route. En contexte forestier, le traitement de la lisière amont (composition, structuration verticale et horizontale), revêt pour autant une importance particulière (comme celle de l'aval d'ailleurs).

²⁶ Le sentier GR13 - GRE3 Tour du Morvan assure également un accès pédestre au Saut de Gouloux.

²⁷ Bourgogne – Franche-Comté tourisme - Chiffres-clés Bourgogne Franche-Comté - édition 2019 - <https://pros.bourgognefranchecomte.com/uploads/2021/06/bilan-2019-bourgogne-franche-comte.pdf>

²⁸ Le Journal du Centre – Dossier Tourisme « Quel est le lieu le plus fréquenté de la Nièvre ? » https://www.lejdc.fr/nevers-58000/loisirs/tourisme-quel-est-le-lieu-le-plus-frequence-de-la-nievre-infographie_1788886/



*Figure 24 : partition paysagère du site – Niveau 2
(RD977 Bis : espace « amont » vs. espace « aval ») (M. BLIN, d'après ©IGN)*

ACTE 3 – Des vallées et collines - échelle hectométrique

Après celui des structures paysagères, l'examen des grandes unités géomorphologiques permet l'individualisation d'espaces dotés de singularités paysagères et fonctionnelles.

La géomorphologie représente en effet un facteur de premier ordre quant au **déterminisme des conditions écologiques locales** et, par voie de conséquence, sur l'**organisation** des composantes paysagères, les **dynamiques** dont elles font l'objet, mais aussi et leurs modalités de perception.

Sur le site, distinguer les « **reliefs en plein** », tels que les collines, les croupes ou les crêtes, des « **reliefs en creux** », tels que les vallées ou les talwegs, revient à établir un **gradient de manifestation et d'expressivité de l'eau**. Ce gradient intervient de manière directe mais aussi indirecte, avec toutes les influences qui en découlent, tant en termes de **composition** et de **structuration** paysagères (caractéristiques des profils transversaux et longitudinaux des cours d'eau et de leurs vallées ; composition et organisation des groupements végétaux sur le site : prairies mésophiles vs. prairies paratourbeuses, chênaie-charmaie acidiphile de croupe vs. aulnaie-frênaie de bord de cours d'eau...) que de **fréquentation** et de **perception** (contexte dominé vs. contexte dominant, répartition et géométrie du réseau viaire interne, depuis lequel les paysages sont perçus / évalués...).

Ce niveau de partition, à une échelle spatiale plus fine que celle de la structure paysagère, permet de rendre compte de l'**organisation physique** générale du site, de laquelle résultent des rythmes, transitions, continuités ou ruptures...

S'individualisent ainsi à ce niveau d'analyse les éléments collinéens, partitionnés par un **réseau de vallées** de gabarits contrastés.

Émergent ainsi la colline de la Fouisse à l'est, celle du Montgirault au nord-ouest, celle du Vernet enragé au sud-ouest et l'étroite crête de l'Echeintre du Saut au sud.

Entre ces principaux éléments de relief serpentent de maigres et tortueux **ruisseaux** - voire **ruisselets** – dont certains à fonctionnement périodique) à l'est, le Caillot, animé par la cascade du **Saut de Gouloux**, au centre-sud et, enfin, la **Cure**, vive et sauvage, qui collecte l'ensemble des eaux courantes du site.

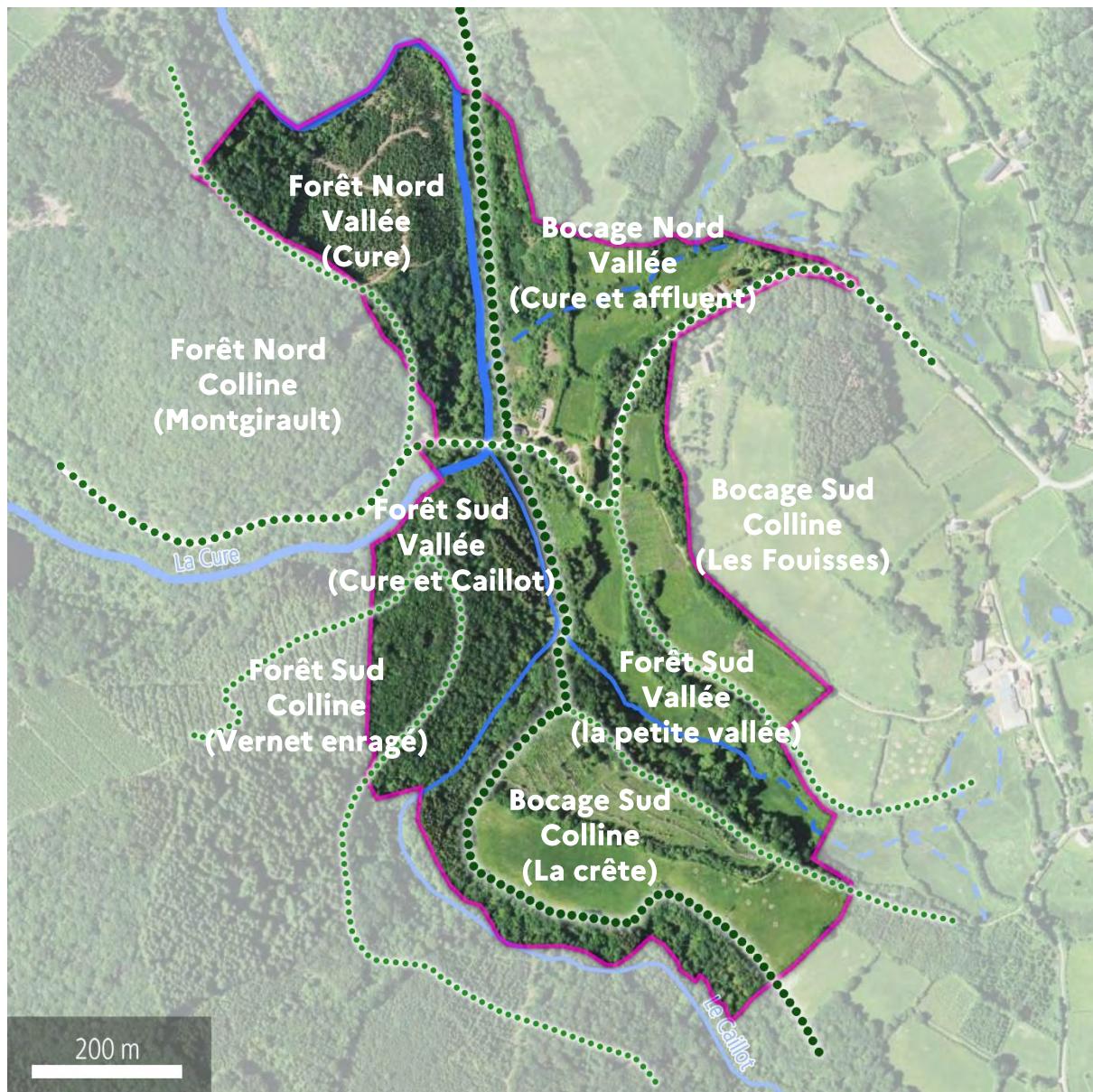
Il est à noter que les différentes entités géomorphologiques vont régir également les modalités de **fréquentation** ainsi que les **usages** du site.

Les éléments de plateaux, par définition **plans et confortables** à parcourir, représentent des **espaces préférentiels de pause, de jeux et de détente** en famille. L'implantation de cabanes d'enfants en est un témoignage particulier (e.g. plateau du « Vernet enragé »).

Par là même, les **secteurs de vallée élargis et dotés d'espaces de respiration** (clairières), représentent des lieux attractifs, *a fortiori* quand un tel « spot » se situe à proximité immédiate du Saut de Gouloux !

A contrario, les **versants** représentent des **espaces dynamiques**, tant en termes de **lecture que de progression**. Les **chemins creux** qui entaillent certaines pentes, illustrent d'ailleurs les multiples flux centenaires à l'origine de cette érosion identitaire.

Enfin, comparativement aux plateaux, les versants s'offrent plus aisément à la vue et induisent des sensibilités paysagères – en perception éloignée – plus fortes. Il convient ici de souligner l'**importance particulière des hauts de versants et des croupes** à l'égard de la définition des lignes de crêtes, élément majeur de l'**identité d'un territoire**.



*Figure 25 : partition paysagère du site – Niveau 3
(vallées vs. plateaux, collines ou crêtes) (M. BLIN, d'après ©IGN)*

ACTE 4 – Des séquences paysagères de vallées – échelle hectométrique

Après la différentiation paysagère « verticale » relevant de la géomorphologie, le troisième niveau de structuration paysagère du site intervient au niveau « horizontal / latéral », au sein du réseau de vallées, avec la reconnaissance de séquences homogènes en terme d'identité (composition paysagère), de dynamique, de logiques perceptives.

Vallée de la Cure : 8 séquences

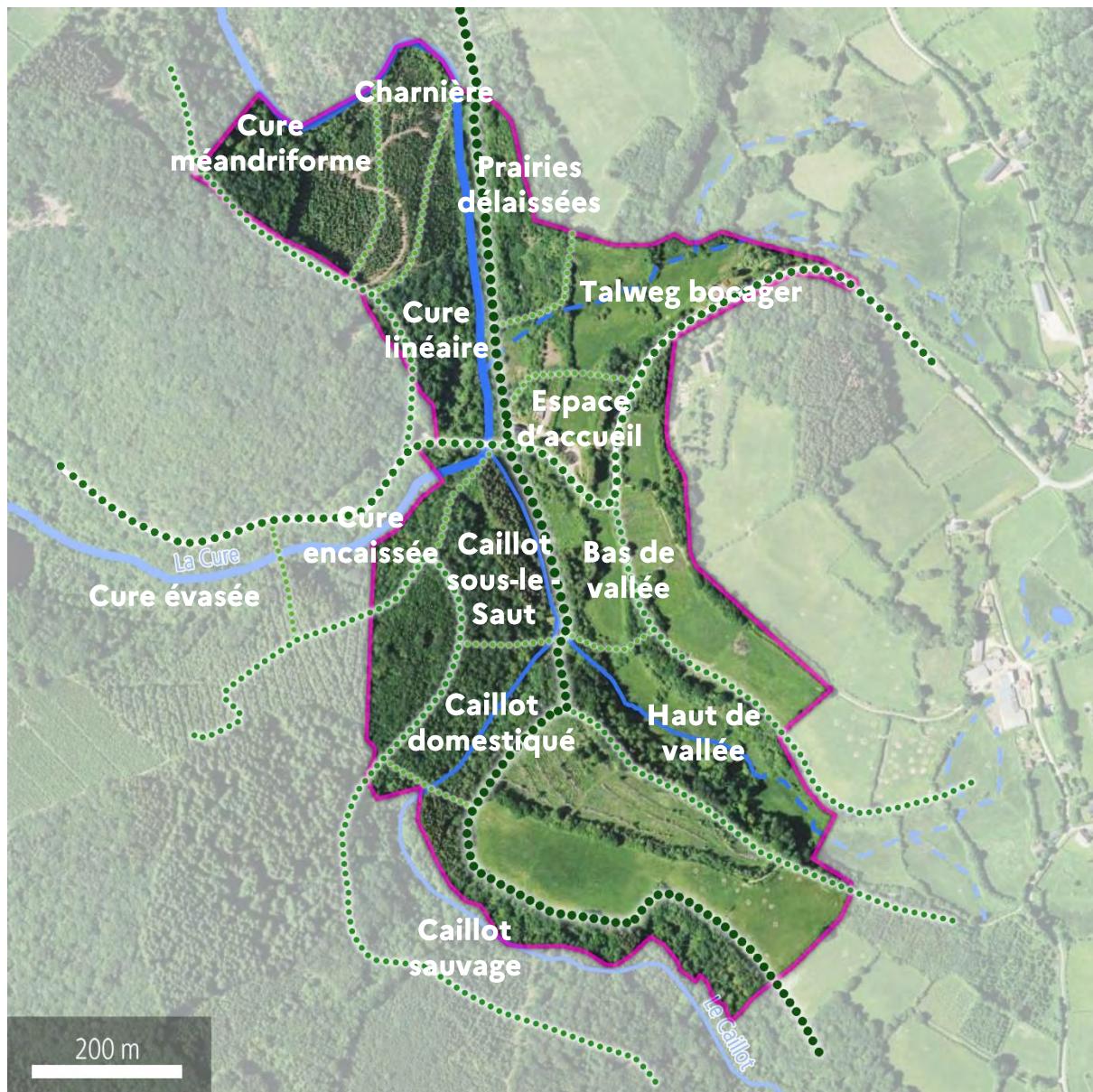
- Rive forestière (gauche) :
 - o Cure évasée (hors périmètre actuel) ;
 - o Cure encaissée ;
 - o Cure linéaire ;
 - o Charnière ;
 - o Cure méandriforme.
- Rive bocagère (droite) :
 - Espace d'accueil ;
 - Talweg bocager ;
 - Prairies délaissées.

Vallée du Caillot : 3 séquences

- Caillot sauvage ;
- Caillot domestiqué ;
- Caillot sous le Saut.

Vallée bocagère : 2 séquences

- Haut de vallée ;
- Bas de vallée.



*Figure 26 : partition paysagère du site – Niveau 4
(séquences dans les vallées) (M. BLIN, d'après ©IGN)*

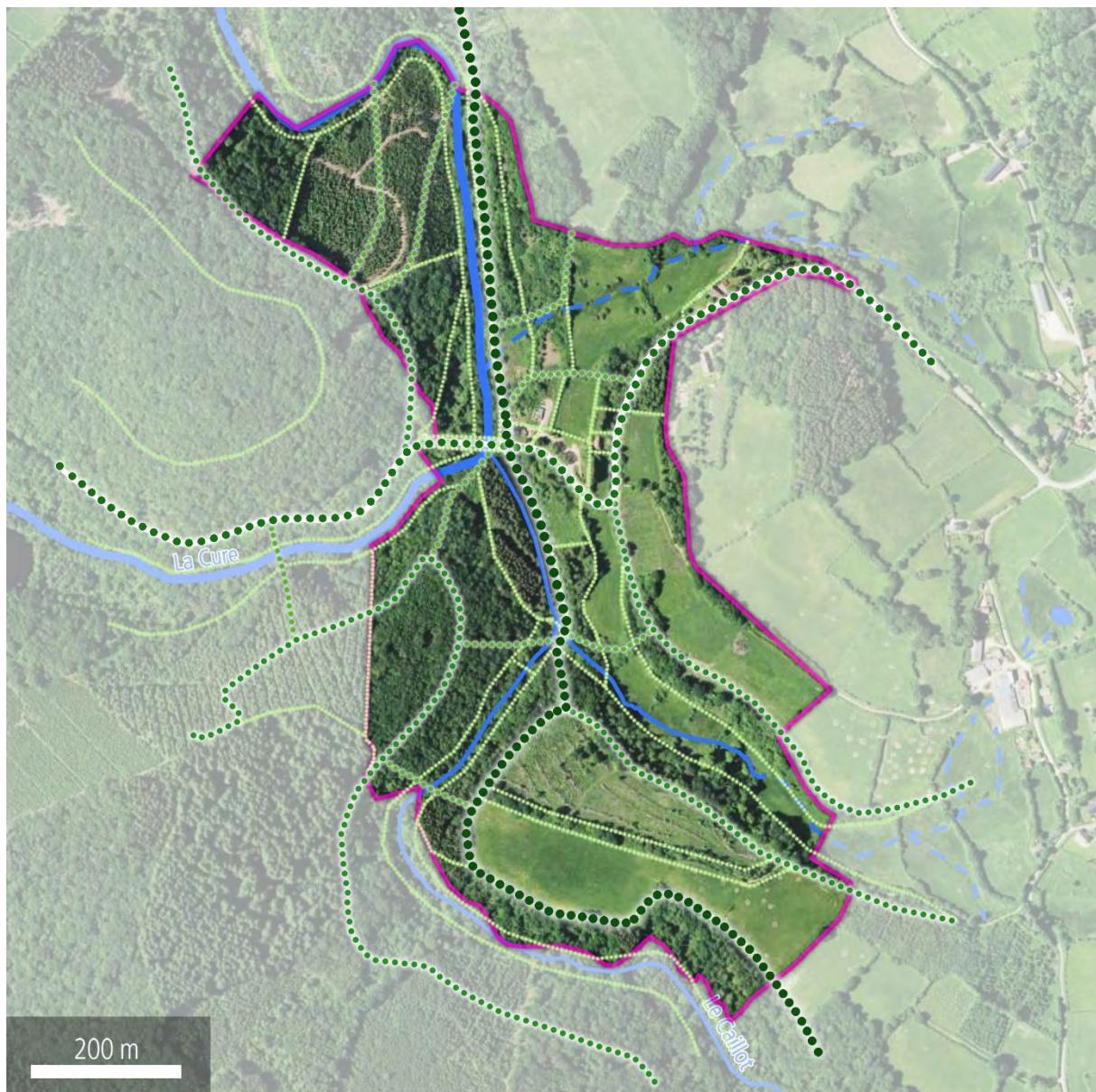
ACTE 5 – Des identités végétales – échelle hectométrique à décamétrique

Ce dernier niveau de ségrégation permet d'individualiser, au sein des unités désignées *supra*, des **formations végétales** homogènes dans leur composition mais aussi dans la dynamique évolutive dont elles sont l'objet, soit *via* la gestion qui leur est appliquée, soit à travers l'expression des successions végétales (dynamiques naturelles de reconquête).

Il importe ici de souligner que, dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle d'un site patrimonial tel que le site classé du Saut de Gouloux, les caractéristiques de ces formations doivent être analysées **tant sous le prisme du paysage** (valeurs plastiques et symboliques des formations végétales à l'égard de l'identité du site, de ses potentialités d'accueil du public...) **que de celui de l'écologie** (fonctionnalités écologiques, patrimonialité des habitats et des espèces qui les composent ou les peuplent...).

Cette analyse structurelle et compositionnelle des paysages du site du Saut de Gouloux permet ainsi l'obtention d'**unités homogènes en termes d'identité, de composition, de dynamique évolutive, de perceptions et, conséquemment, homogène également en terme d'enjeux et de problématique d'aménagement et de gestion**.

Ces entités paysagères pourront ainsi, d'un point de vue pragmatique, être assimilées aux unités de gestion fonctionnelle élémentaires du site.



*Figure 27 : partition paysagère du site – Niveau 5
(unités de végétation) (M. BLIN, d'après ©IGN)*

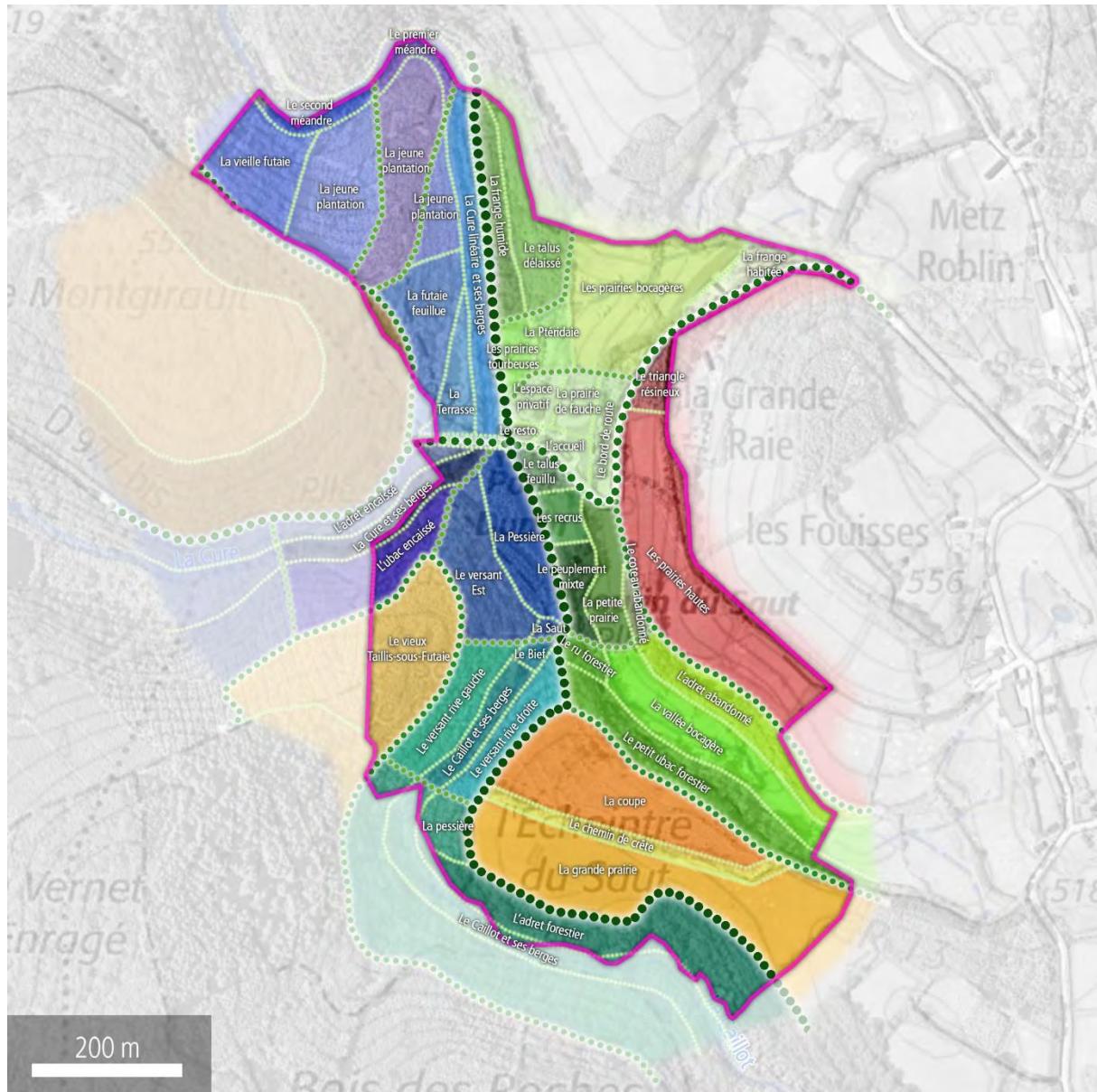


Figure 28 : carte de composition paysagère du site du Saut de Gouloux (M. BLIN, d'après ©IGN)

- *Synopsis de structuration paysagère du site*

Entité bocagère

❖ Le bocage Nord

- L'espace d'accueil – 5 entités :
 - Le bord de route (bâtiment + haies d'Épicéas)
 - L'accueil
 - Le parc de stationnement + toilettes sèches
 - L'espace mémoriel (stèle 1845-1995 – 150^e anniversaire des Combats de Sidi-Brahim – A la Gloire du 8^e bataillon de chasseurs à pied et à la mémoire du chasseur Gabriel LEGER enfant de Gouloux un des quinze survivants de Sidi-Brahim (1812 – 1901));
 - La prairie de fauche
 - L'espace privatif
 - L'espace restaurant & accès aux berges de la Cure
- Le talweg bocager – 4 entités :
 - La frange habitée
 - Les prairies bocagères
 - La ptéridaie (formation à fougère aigle)
 - Les prairies paratourbeuses
- Les prairies délaissées – 2 entités :
 - Le talus délaissé
 - La frange humide (jeune aulnaie, mégaphorbiaies, prairies paratourbeuses et fourrés mésohygrophiles)

❖ Le Bocage Sud

- La colline des Fouisses – 2 entités :
 - Les prairies hautes
 - Le triangle résineux
- La petite vallée et le Caillot – 9 entités :
 - Le haut de vallée
 - L'adret abandonné
 - La vallée bocagère
 - Le petit ubac forestier
 - Le ru forestier
 - Le bas de vallée
 - Le coteau abandonné
 - La petite prairie
 - Le peuplement mixte
 - Les recrus
 - Le talus feuillu
- La crête, « Echeintre du Saut » - 3 entités :
 - La coupe
 - Le chemin de crête / Chemin rural dit « de l'Echeintre du Saut »
 - La grande prairie

Entité forestière

❖ L'élément forestier Nord

- **La colline de Montgirault – 1 entité** (strictement au sein du site classé) :
 - o Les versants
 - o La croupe (hors périmètre site classé)
- **La vallée de la Cure : 9 entités :**
 - o La Cure linéaire
 - La Cure linéaire et ses berges
 - La terrasse
 - La futaie feuillue
 - La jeune plantation
 - o La Charnière
 - La jeune plantation
 - Le premier méandre
 - o La Cure méandriforme
 - La jeune plantation
 - La vieille futaie
 - Le second méandre

❖ L'élément forestier Sud

- **Le plateau forestier du Vernet Enragé – 1 entité** (strictement au sein du site classé) :
 - o Le vieux taillis-sous-futaie
 - o Les douglasaias (hors périmètre site classé)
 - Jeune
 - Mature
- **La vallée de la Cure – 3 entités** (strictement au sein du site classé) :
 - o La Cure évasée (hors périmètre site classé)
 - Le versant Sud
 - Le fond de vallée
 - Le versant Nord
 - o La Cure encaissée
 - L'adret encaissé
 - La Cure encaissée et ses berges
 - L'ubac encaissé
- **La vallée du Caillot – 11 entités** (strictement au sein du site classé) :
 - o Le Caillot sous le Saut
 - La pessière (grande)
 - Le versant Est
 - Le Saut

- Le Caillot domestiqué
 - Le versant rive gauche
 - Le Caillot et ses berges
 - Le versant rive droite
 - Le bief
- Le Caillot sauvage
 - L'adret forestier
 - La pessière (petite)
 - Le Caillot et ses berges
 - L'ubac forestier (hors périmètre site classé)

L'analyse de la composition et de la structuration des paysages du site classé de Gouloux (dans son périmètre actuel), permet ainsi de distinguer *in fine* 50 entités.

Chacune de ces entités se caractérise bien sûr par la nature et l'assemblage singulier des motifs paysagers qui les composent, mais aussi par la dynamique évolutive dont elles font l'objet ainsi que par leurs problématiques de gestion.

En cela, ces unités, cohérentes sur le plan paysager, le sont également sur le plan fonctionnel.

Chaque d'entre elle pourra ainsi être assimilable à une unité de gestion, et disposer ainsi de prescriptions de particulières et adaptées dans le temps et dans l'espace.

- **Une dynamique évolutive qui conforte les formations boisées**

Tel qu'évoqué dans le paragraphe « 2.2.2. Approche paysagère – Composition et structuration paysagères – définition de secteurs cohérents », relatif à la structuration paysagère du site, la première limite établie, partitionnant le site entre structure paysagère bocagère à l'est et structure paysagère forestière à l'ouest, représente un **élément structurant ancien** ; cette dichotomie apparaît en effet clairement sur la **carte d'État-Major**, dressée, pour ce territoire, dans la première moitié du 19^e siècle (période 1835-1845, soit près de 200 ans). Seuls les versants situés rive droite du Caillot (contreforts de l'Echeintre du Saut), apparaissent, à l'époque, non forestiers. Ce document témoigne par ailleurs de l'ouverture dont disposaient le moulin (indiqué au singulier) et la cascade de Gouloux.

L'examen de la **carte de Cassini** – d'une précision toute relative par rapport au document précédent – établie, vers 1757 et publiée en 1759 en ce qui concerne la feuille d'Autun à laquelle est rattachée le site, semble témoigner, étrangement, d'une tout autre occupation du sol, au milieu du 18^e siècle. En effet, le bocage actuel des Fouisses apparaît comme entièrement forestier et, *a contrario*, le vaste ensemble forestier qui se déploie entre Cure et Caillot – et qui se prolonge au sud jusqu'au réservoir des Settons, logiquement absent de la carte de Cassini, semble quant à lui presque inexistant !

Ainsi, seules la colline du Montgirault, au nord-ouest, d'une part et la vallée bocagère / prairiale s'étirant vers Gouloux, au sud-est, d'autre part, offrent manifestement une constance entre ces deux époques, distantes d'environ 80 ans...

En tout état de cause, la **carte d'État-major** représente le document idoine pour identifier et circonscrire les **forêts dites « anciennes »**, i.e. qui étaient déjà présentes lors du **« minimum forestier »**, au milieu du 19^e siècle.

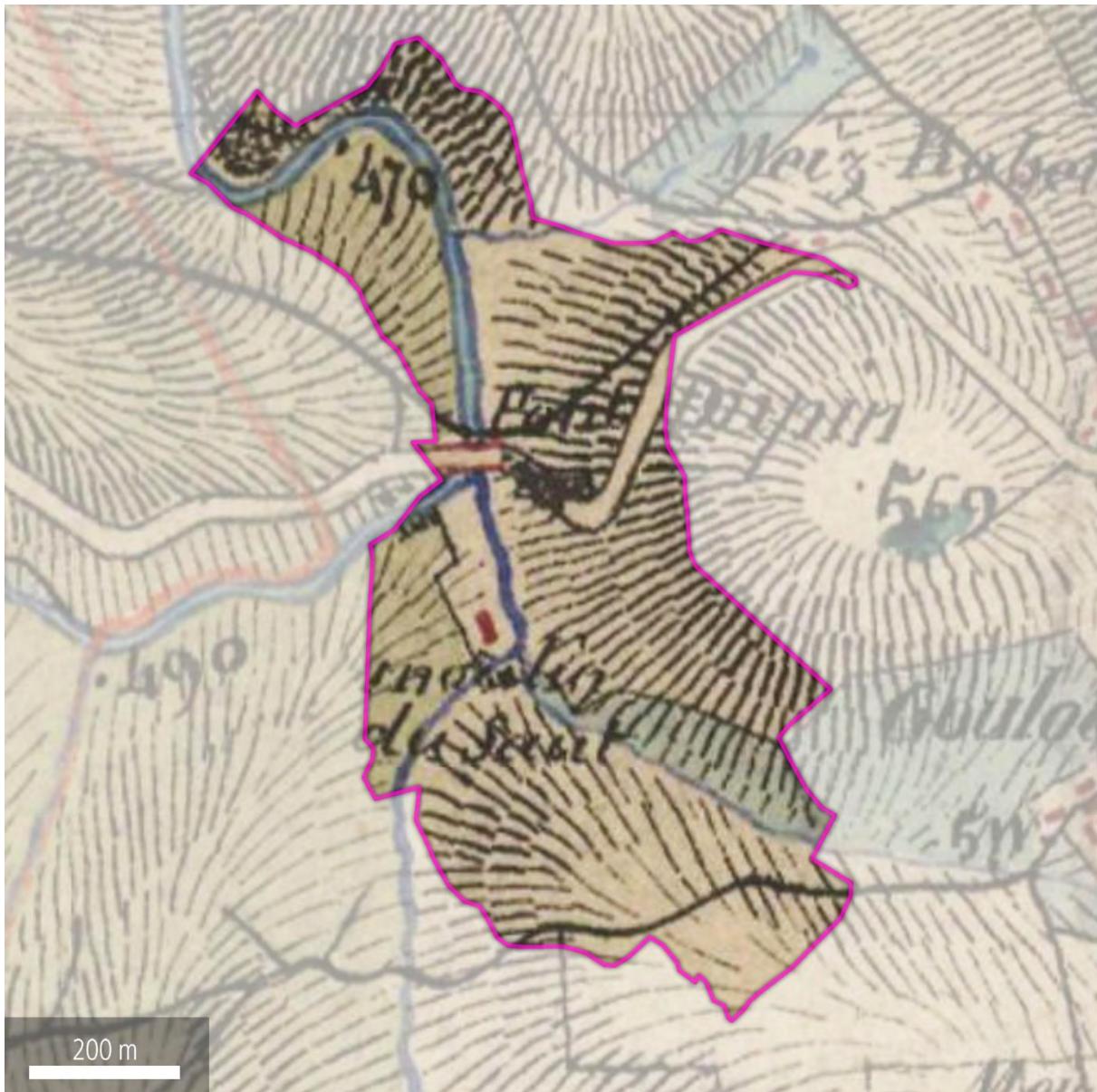


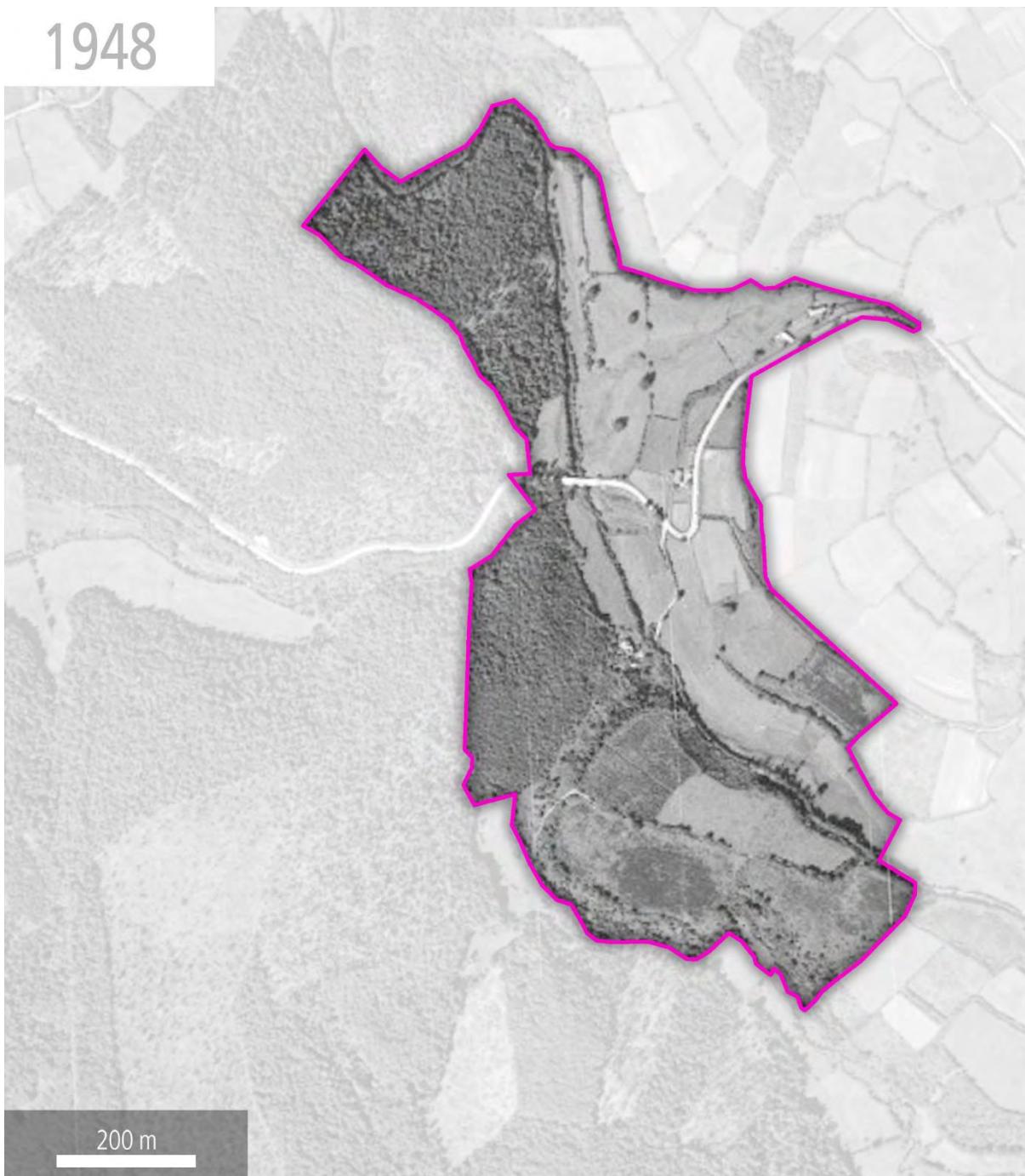
Figure 29 : carte d'Erat-Major du site classé du Saut de Gouloux (M. BLIN d'après ©IGN)

Ce document historique témoigne que la partition entre la *Sylva* à l'ouest et le *Saltus* à l'est s'exprimait déjà nettement au milieu du 19^e siècle.

L'ensemble des cours d'eau actuels, dans leurs géométries et leurs gabarits figure également sur cette carte.

De manière plus détaillée, les pages suivantes permettent de retracer les grandes évolutions dont le site a fait l'objet depuis le milieu du 20^e siècle, moyennant l'analyse des photographies aériennes mises à disposition par l'IGN.

1948



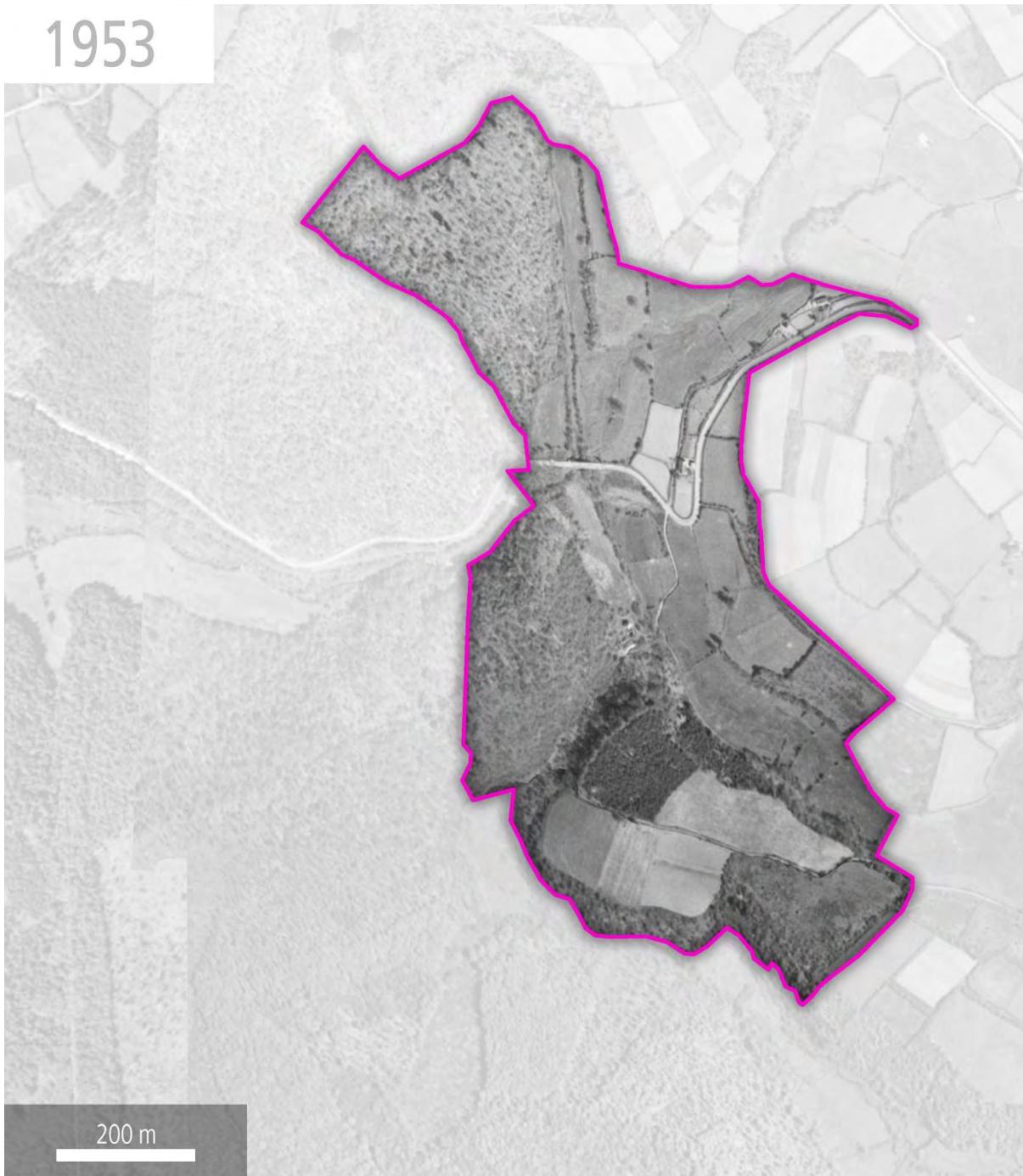
La composition et la structuration paysagère du site en 1948 illustre la partition est-ouest maintenue depuis *a minima* un siècle. Le bocage, à l'est, ponctué d'arbres isolés, offre une structure très ouverte ; l'ensemble des terres semble exploité. Les cours d'eau principaux (Cure et Caillot aval) bénéficient d'un cordon ripicole bien marqué.

A l'ouest, la forêt semble composée exclusivement de feuillus, à l'exception de la crête de l'Echeintre du Saut - pointe nord et de l'ubac - plantée partiellement de jeunes résineux ; au sud, les peuplements de versant (adret) de la vallée du Caillot montrent un niveau d'ouverture très important, laissant envisager une dynamique de recolonisation naturelle après abandon des coteaux.

La carte d'État-major, ainsi que la présence d'anciens piquets pourvus encore localement de fils barbelés, étaient cette thèse.

Les anciens moulins de Gouloux sont très visibles. La vallée du Caillot, entre Saut et pont Dupin est ouverte et équilibrée (absence de la pessière actuelle). L'ouverture se prolonge d'ailleurs en aval, sur le bas de versant de la colline de Montgirault.

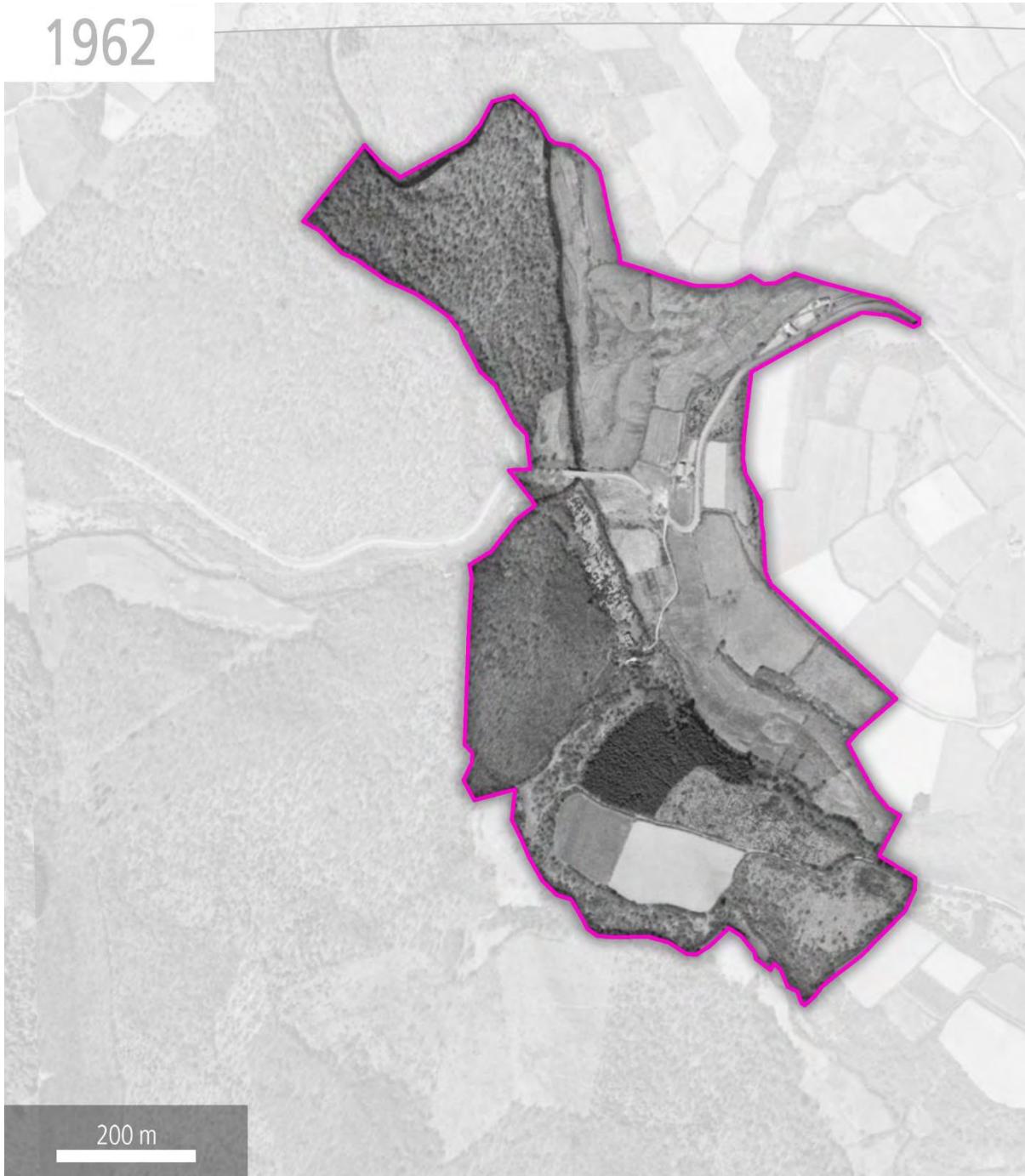
1953



Les plantations résineuses de la crête de l'Echeintre du Saut grandissent et ferment cette portion de territoire.

L'adret poursuit également sa dynamique de colonisation naturelle végétale.

La prairie la plus méridionale (pointe sud-est du périmètre) présente également une texture irrégulière et localement moutonneuse, traduisant un abandon des pratiques pastorales et la présence d'un fourré (fruticée à développement centripète) en développement.

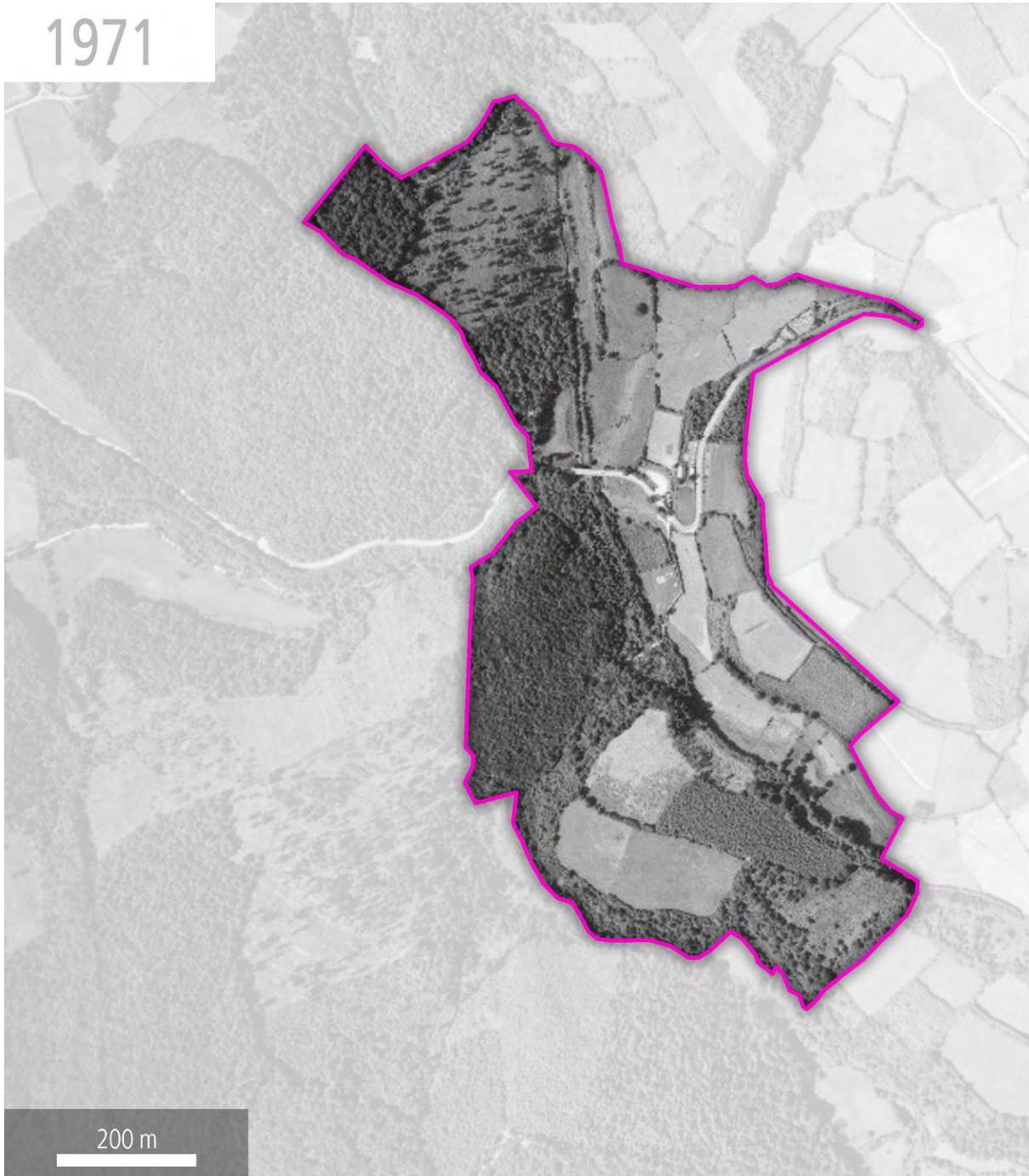


Les dynamiques révélées dans les années 50 poursuivent et s'accentuent même dans les années 1960 : complémentairement aux dynamiques de colonisation naturelle visibles dans la frange méridionale du périmètre, de nouvelles plantations résineuses interviennent au niveau d'anciennes prairies, dans l'Echeintre du Sud (sud-est de la première), dans la vallée du Caillot, entre le Saut de Gouloux et le Pont Dupin, ainsi que dans le secteur bocager (parcelle de bord de route).

Les plantations réalisées dans la vallée du Caillot correspondent à la pessière adulte actuelle, dont l'âge peut ainsi être estimé à près de 80 ans (les arbres sont déjà nettement visibles sur cette photographie aérienne ; ils ne viennent manifestement pas d'être plantés).

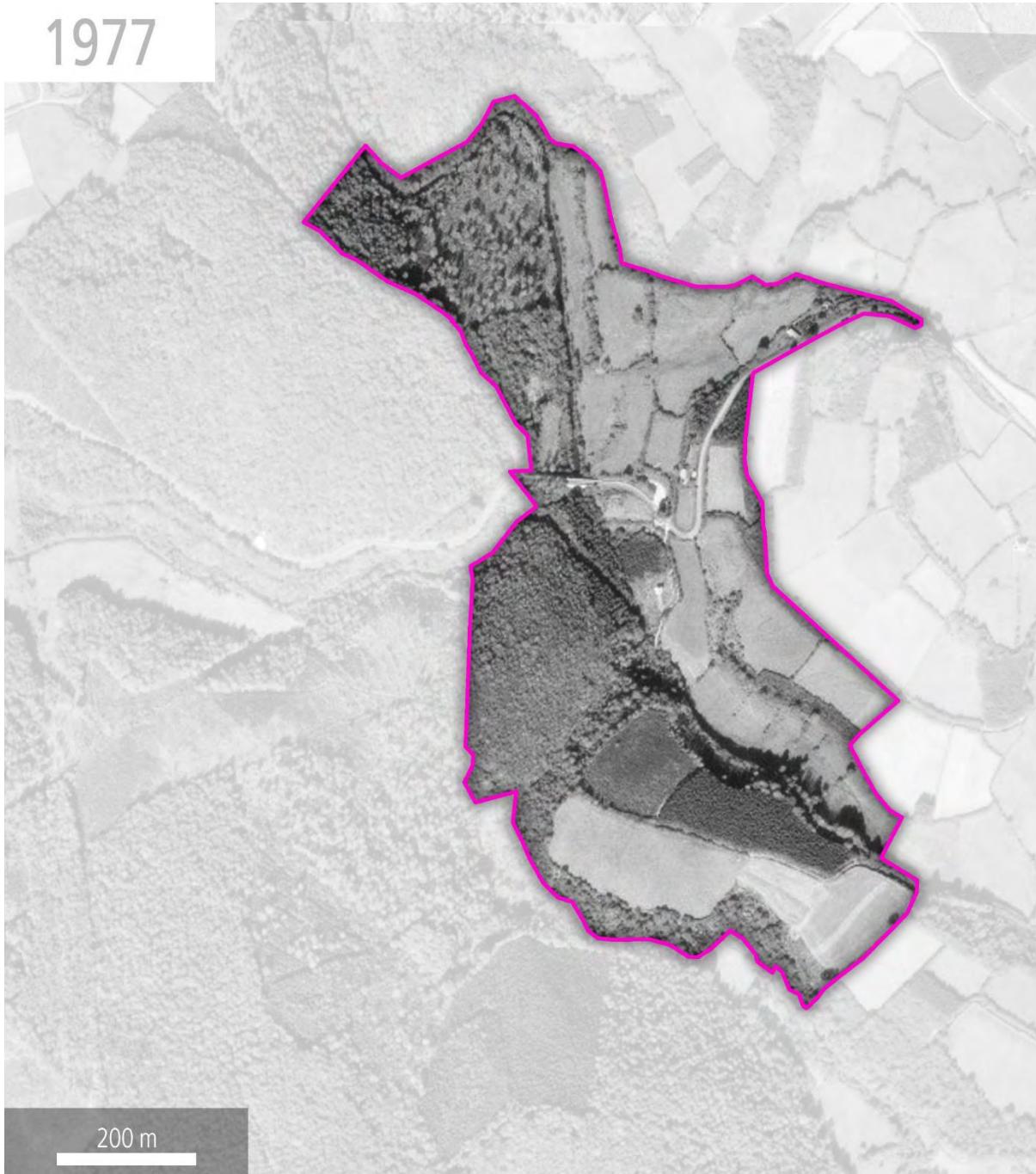
Les abords immédiats du Saut de Gouloux se referment progressivement (texture plus irrégulière que précédemment).

Le site semble modifié au niveau du parc de stationnement actuel (premiers travaux de terrassement ?).



Les dynamiques naturelles décrites au sud du périmètre se poursuivent. Une nouvelle plantation résineuse prend place dans la vallée du Caillot, en aval du lacet de la route RD977bis.

Deux coupes marquent le début de cette nouvelle décennie : la première plantation de l'Echeintre du Saut a été exploitée (âge estimé à une trentaine d'année seulement) ; la colline du Montgirault fait l'objet d'une coupe d'ensemencement (maintien de l'objectif feuillu). Le parc de stationnement semble terminé.



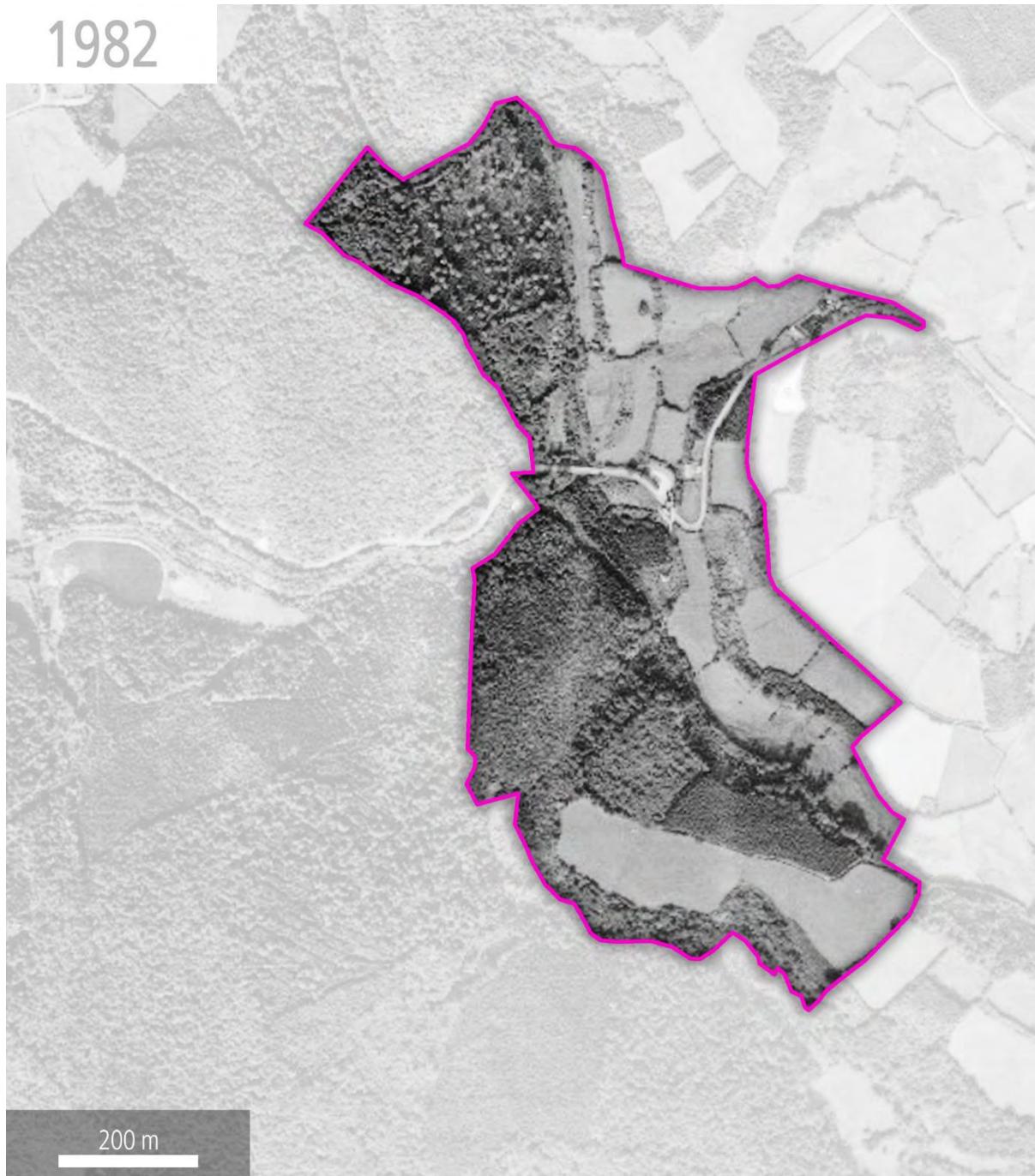
Dans le bocage, les haies s'épaissent au niveau des parties les plus abruptes, abandonnées. Une « saignée » est pratiquée dans la pessière de fond de vallée (entre Saut de Gouloux et Pont Dupin).

Un bâtiment est construit dans la prairie adjacente, à l'est.

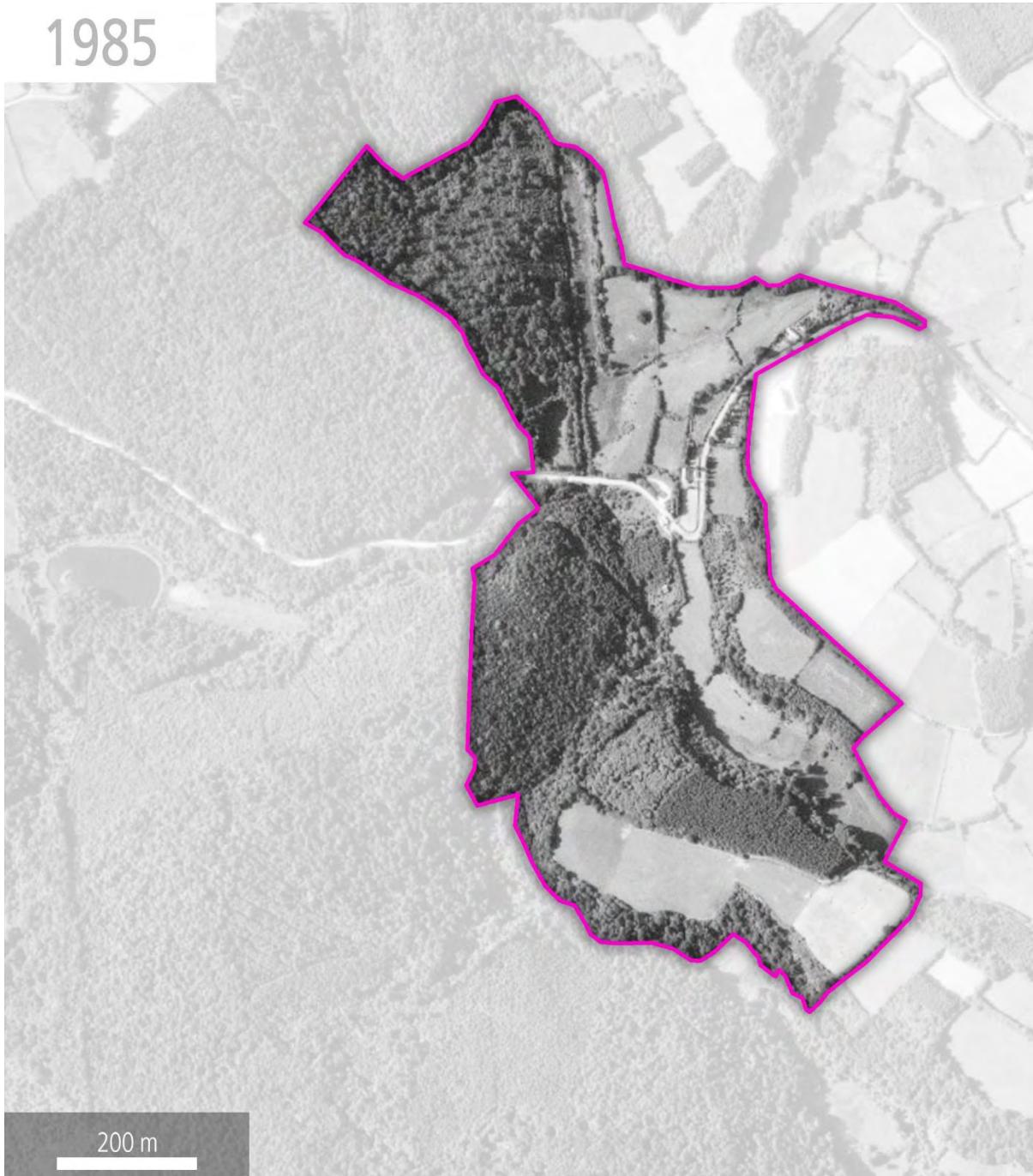
Au niveau de l'Echeintre du Saut, deux dynamiques s'opposent: au sud se manifestent des travaux de réouverture des anciennes prairies alors qu'au nord s'affirme la dynamique de reconquête forestière, après coupe.

Dans la partie sud, les talus bocagers abrupts poursuivent leur colonisation naturelle (stade fruticée).

1982



Les tendances évolutives décrites précédemment se maintiennent; une parcelle supplémentaire du bocage est abandonnée au niveau de l'épingle de la RD977 bis, au profit d'une nouvelle plantation résineuse, dans la continuité du cordon médian feuillu en développement.



La stabilité du bocage nord-est et des peuplements feuillus du Vernet-Enragé est à souligner. Les peuplements du Montgirault semblent peiner à se régénérer (les semenciers sont maintenus depuis plus de 15 ans).

1993

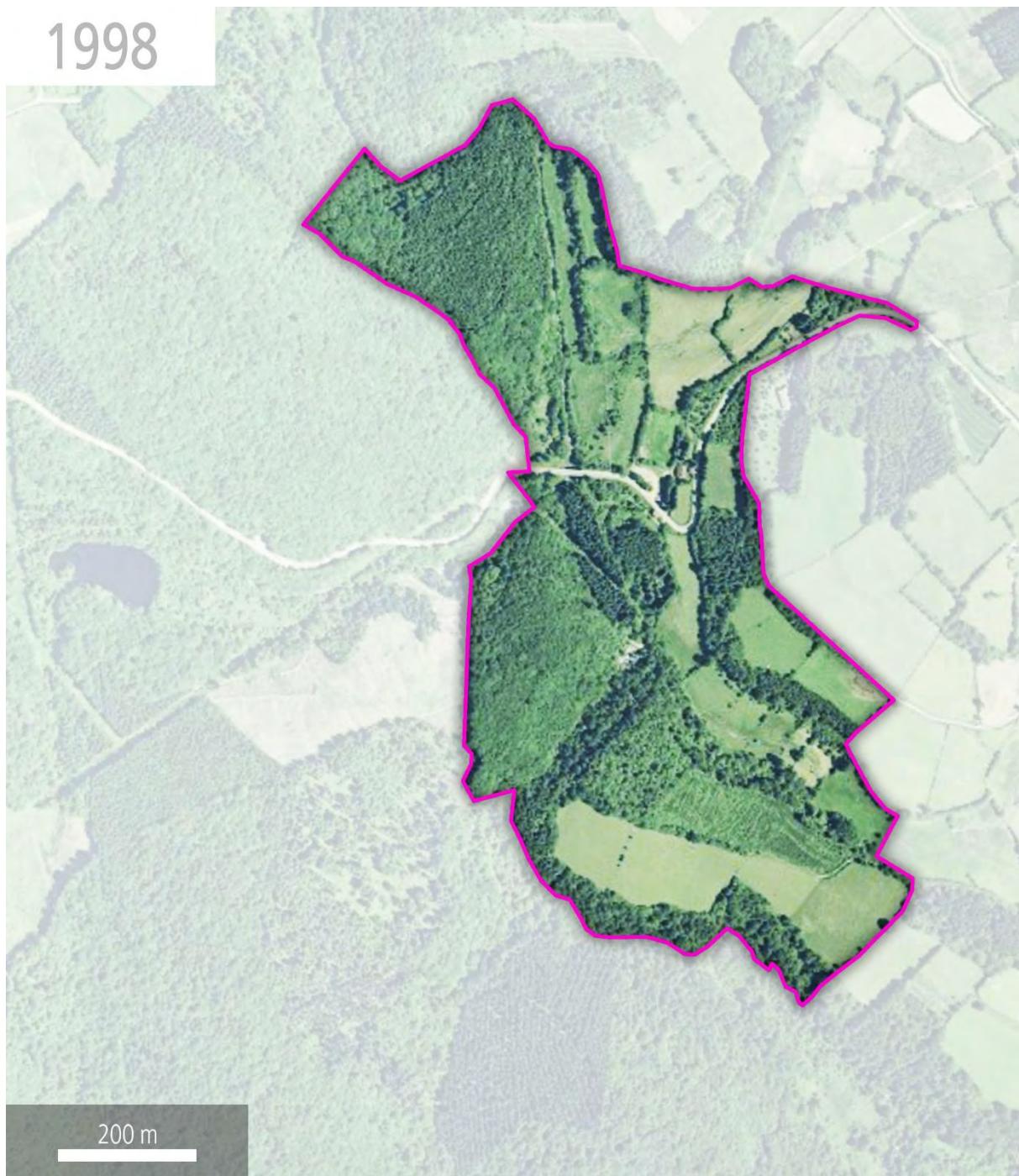


Le Montgirault présente un jeune peuplement résineux, qui se substitue à l'ancienne hêtraie-chênaie-charmaie. Sa clairière sud-est se referme progressivement.

Sur l'Echeintre du Saut, la seconde plantation résineuse est exploitée. Les prairies du sud sont maintenues, alors que les versants du Caillot sont dorénavant clairement forestiers.

Au niveau du bocage, la partie sud est maintenant nettement partitionnée par une épaisse écharpe ligneuse (fruticée surmontée d'arbres).

1998



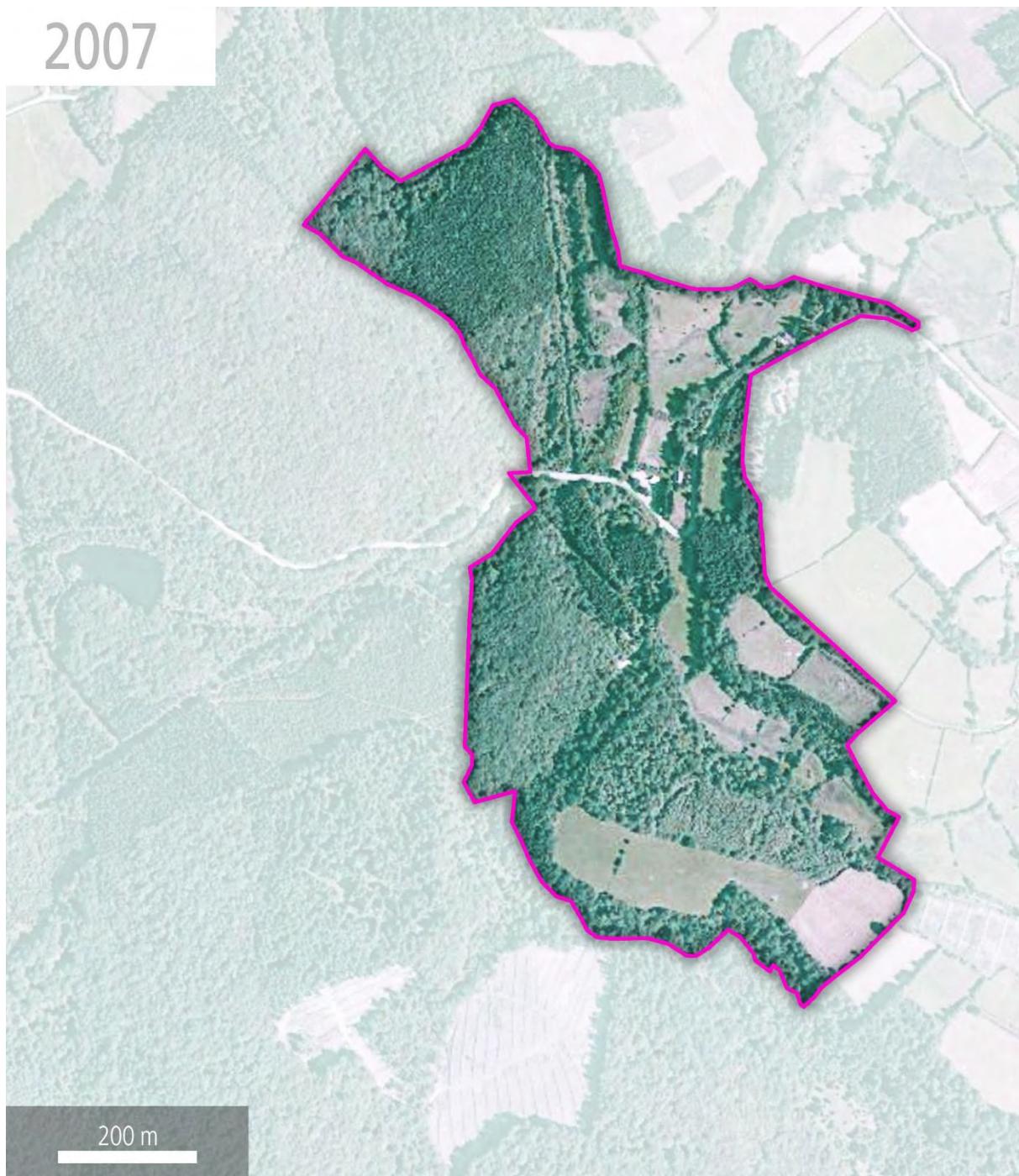
Une nouvelle plantation résineuse est installée sur l'Echeintre du Saut, après la récolte de la précédente.

2002



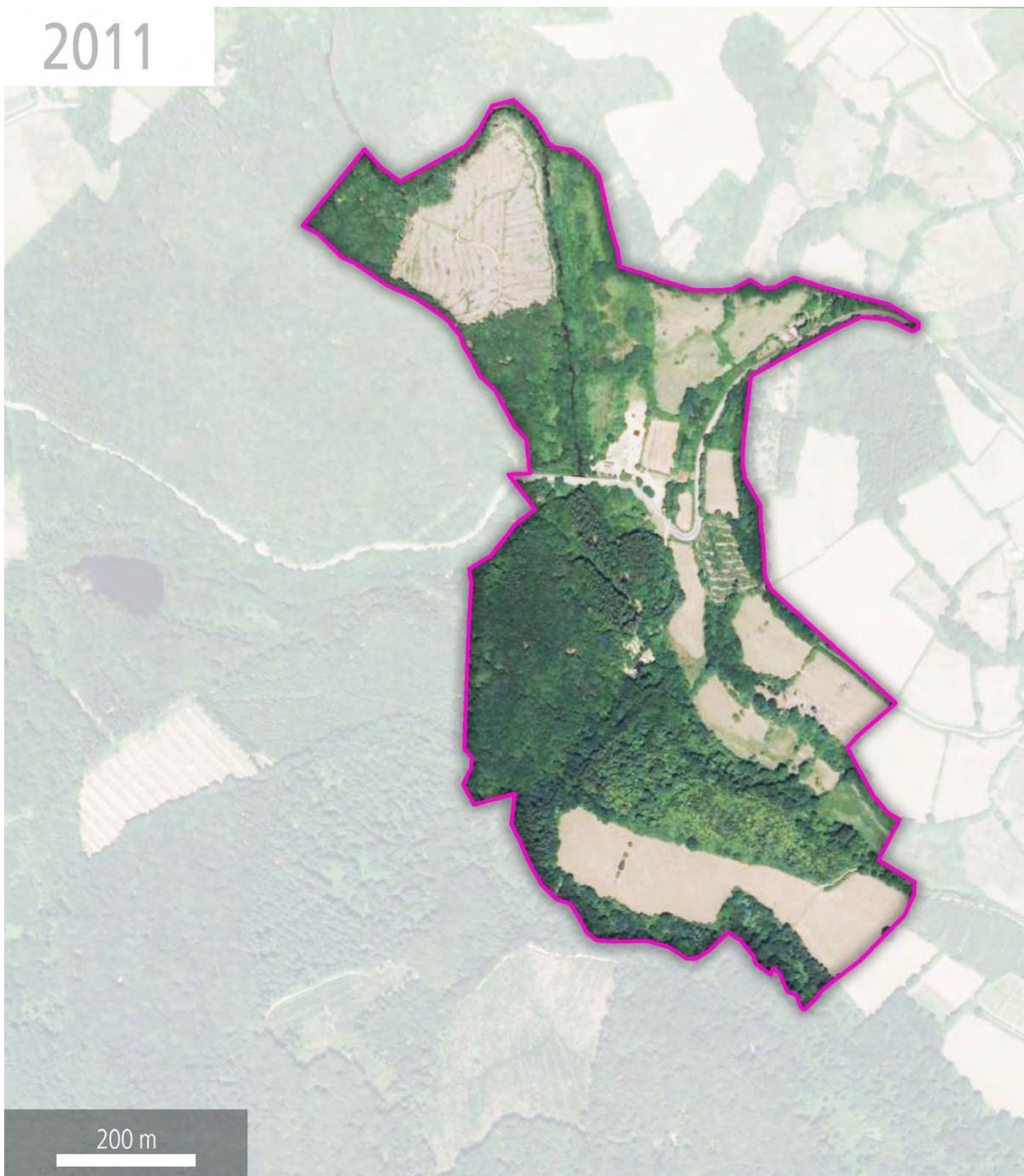
L'espace bocager nord connaît ses premières évolutions : les prairies inférieures, humides et/ou pentues, sont abandonnées ; s'y exprime l'initialisation d'une dynamique de reconquête.

2007



L'ensemble des tendances évolutives se poursuit.

2011



Les plantations du Montgirault, effectuées dans la fin des années 1980, sont récoltées (âge d'exploitation encore voisin de 30 ans, seulement).

Il en est de même pour le petit carré résineux de bord de route, à l'est.

Dans le bocage nord s'individualisent clairement l'ensemble prairial maintenu sur les parties hautes (sol sain) et les parties inférieures plus humides et moins accessibles, en proie à la colonisation ligneuse.

Cet espace est également marqué, en 2011, par la construction des bâtiments de restauration et hébergement, en lieu et place d'une ancienne prairie abandonnée.

2020



De nouvelles plantations résineuses sont mises en œuvre sur le Montgirault. Les peuplements mixtes de l'Echeintre du Saut sont exploités pour la première fois de manière complète et simultanée. La « petite » pessière de fond de vallée du Caillot, rive droite, a été exploitée également (Epicéas scolytés). La frange rive droite de la vallée de la Cure est désormais bien refermée (riche mosaïque végétale).

Ainsi, au cours des 70 dernières années, les peuplements feuillus habillant la colline du Vernet Enragée, les prairies de l'Echeintre du Saut, ainsi que la partie supérieure du bocage nord représentent les espaces dotés de la plus grande stabilité.

Le bocage sud a été marqué par le partitionnement colline / vallée du niveau des ruptures de pente.

Le bocage nord fait l'objet d'une partition encore plus franche, avec l'affirmation d'un espace d'accueil au sud, le maintien de la structure bocagère et des usages traditionnels à l'est (zone amont) et l'abandon, relativement récent, des prairies humides et éloignées.

Les fonds de vallée, tant dans le Caillot que dans la Cure (après confluence avec le Caillot) manifestement très ouverts jusqu'au premier tiers du 20^e siècle, se sont progressivement refermés, soit par abandon couplé à l'expression de la dynamique naturelle (Caillot amont / Sud et Cure linéaire, rive droite), soit par volonté de mise en valeur forestière via plantations résineuses (Caillot aval / nord).

Aussi, comparativement aux dynamiques dont le Morvan fait l'objet depuis la seconde moitié du 20^e siècle et qui se manifestent notamment par l'essor considérable des plantations résineuses au détriment des hêtraies-chênaies-charmaies traditionnelles, le site du Saut de Gouloux présente des éléments forestiers globalement bien préservés.

Pour rappel, le classement du site date du 23 juillet 1982.

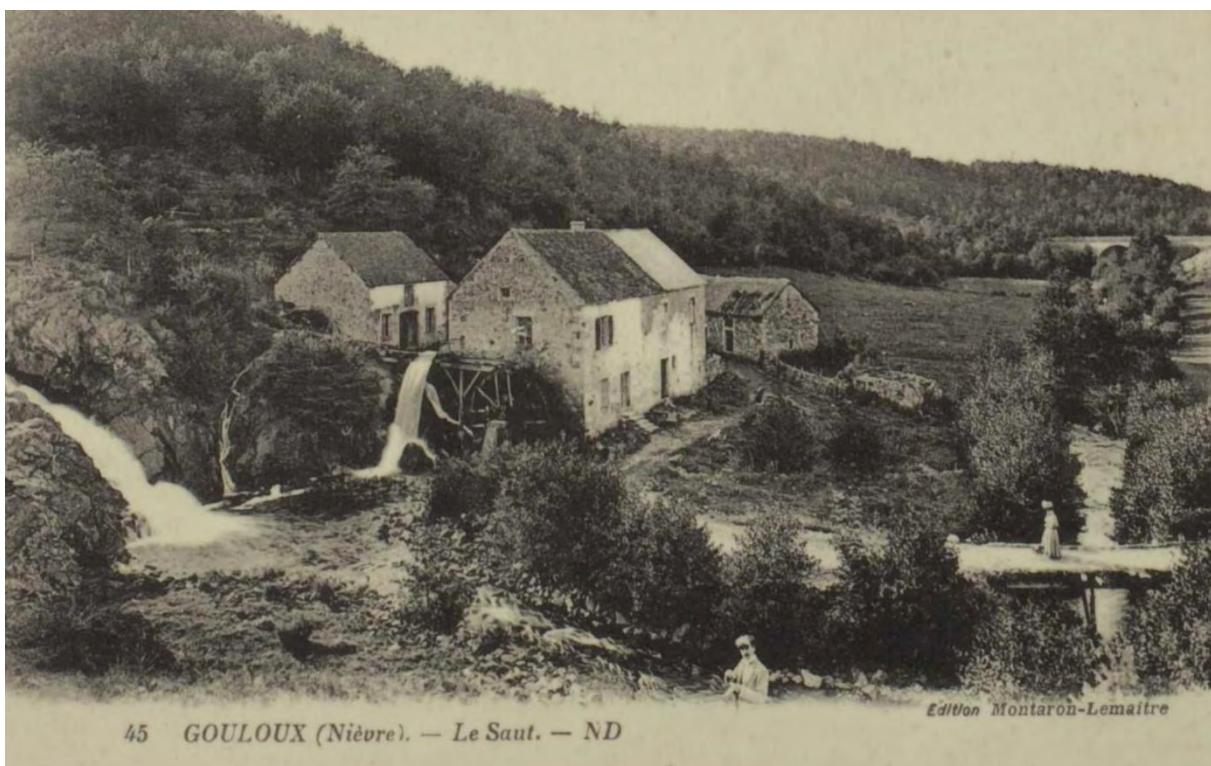
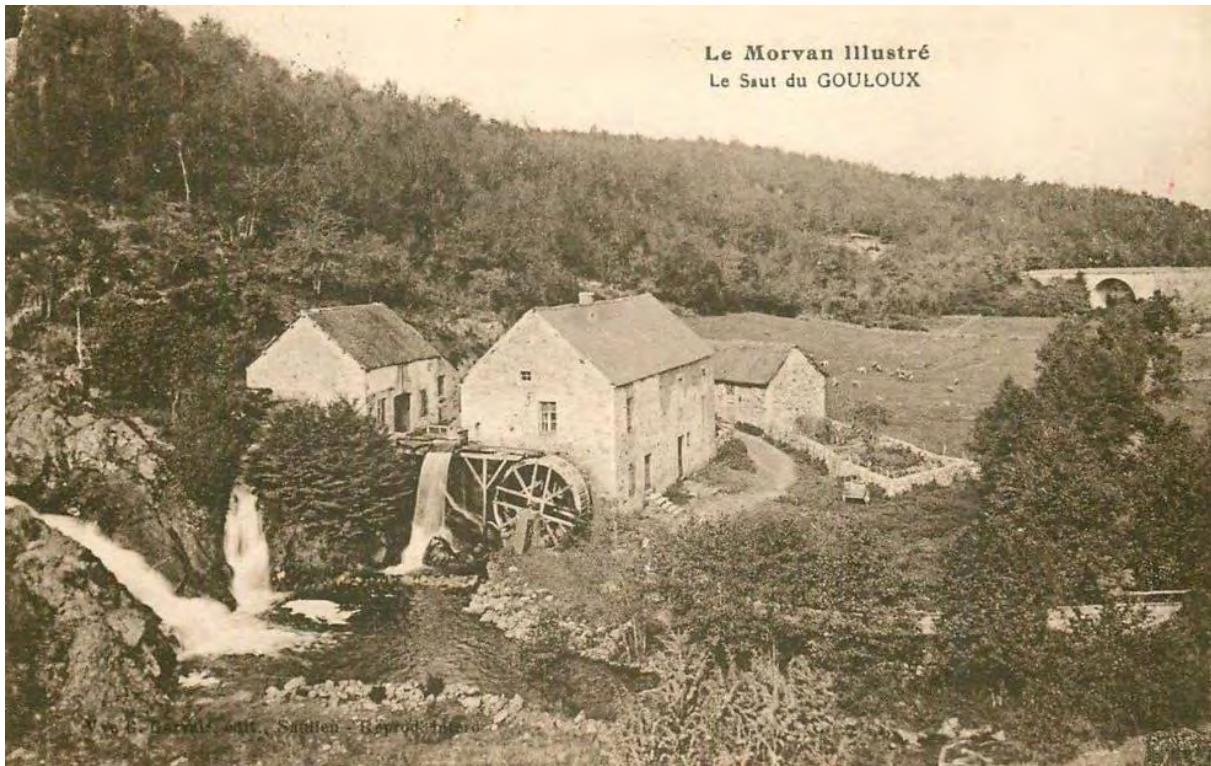
En outre, à une échelle de temps plus rapprochée, les étés de 2018 à 2020 ont montré la fragilité et la vulnérabilité de certains types de peuplements face à la répétition et à la sévérité d'épisodes de canicule et de sécheresse.

Les peuplements résineux monospécifiques ont ainsi payé un très lourd tribut sur l'ensemble de la région Bourgogne – Franche-Comté, même si de nombreuses hêtraies ont été affectées également (initialisation ou aggravation, selon les stations, du phénomène de dépérissement complexe).

Complémentairement aux évolutions traduites par l'analyse comparative des photographies aériennes, une série de carte postales anciennes permet de rendre compte de l'identité du site à la fin du 19^e / début 20^e siècle.



Les anciens moulins, au Saut de Gouloux, sont desservis par un chemin sinueux (ancienne route).



Dans cette vallée, la prairie établit une connexion harmonieuse et cohérente (prairies humides pâturées) entre le Saut de Gouloux et le Pont Dupin ; une ripisylve encadre et surligne le Caillot. Cette ripisylve semble d'ailleurs composée d'arbres têtards (houppiers bas et en boule, caractéristiques de ce traitement, très pratiqué dans les régions bocagères), gestion cohérente avec l'activité agropastorale conduite dans les espaces ouverts.



Sous les trois cascades, le Caillot, large et peu profond, ceinturé de berges enrochées, ne bénéficie pas de réelle retenue d'eau ; après un virage en équerre, la rivière coule sous le pont qui porte l'ancienne route.



Les abords immédiats du Saut de Gouloux sont encore ouverts : complexe de milieux rocheux, habillés de landes, de pelouses et d'arbres rabougris, au port tourmenté. Les quatre cartes postales suivantes confirment cette réalité.

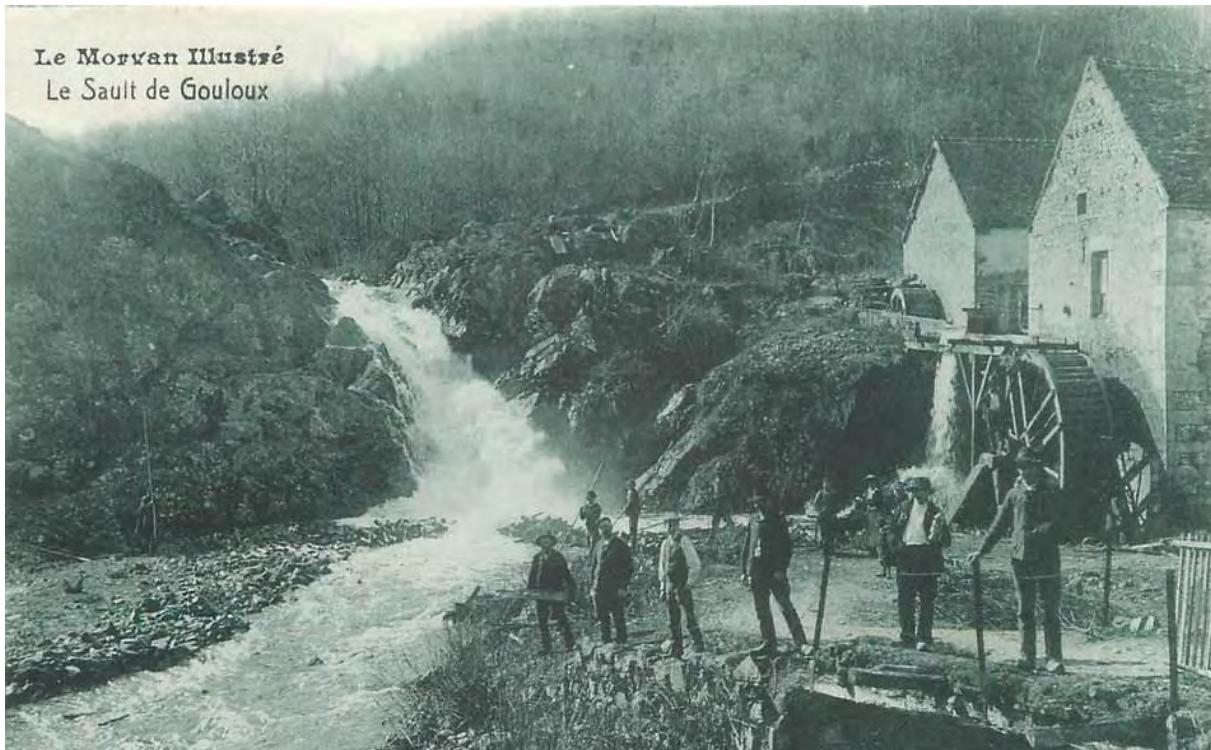




103. - En Morvan. — Saut de Gouloux sur Cure. Route de Saulieu à Montsauche

SAUT DE GOULOUX (Nièvre) - La cascade et le moulin.





Sur cette vue animée figure un pont établi sur une structure en bois.



La cascade est ici « noyée » sous le bois destiné à la capitale. Les silhouettes des rochers, non boisés, se détachent du ciel.

- **Eléments de synthèse structurelle, compositionnelle et fonctionnelle**

Le périmètre du site classé de Gouloux embrasse, malgré une surface relativement modeste (54 ha, soit 0,02 % de la surface du PNR Morvan), une **très grande diversité de paysages**, le plus souvent **qualitatifs et représentatifs** de l'unité paysagère du Haut-Morvan dans laquelle il s'inscrit.

Le **partage équilibré** de bocage et de forêt – avec une expression encore forte des peuplements traditionnels feuillus de taillis-sous-futaie – ainsi que le panel représentationnel de l'eau et de la pierre, dans leurs multiples expressions, permettent la définition de nombreuses identités et ambiances, tantôt lumineuses, chaudes et amples, tantôt tamisées, fraîches et confinées. Cette diversité s'exprime ainsi évidemment dans les **paysages visuels**, mais également au niveau des **paysages acoustiques, olfactifs et haptiques**, lesquels se manifestent généralement en résonnance, en harmonie, de sorte que les identités s'en trouvent encore plus marquées, affirmées, ou nuancées.

La juxtaposition de ces paysages internes aussi complémentaires que contrastés, représente un véritable **catalyseur à l'égard des dynamiques de progression et de lecture offertes en interne**. De surcroit, cette richesse paysagère rime avec valeur écologique, tant sur le plan de la biodiversité que sur le plan des **fonctionnalités**.

En effet, les **pratiques de gestion extensives** encore exercées aujourd'hui au sein du périmètre du site classé assure un bon état de **conservation des habitats naturels, tant forestiers que prairiaux**.

En outre, certains compartiments, notamment les talus les plus pentus ou les prairies humides d'accès délicat, ont fait l'objet d'**abandon** au cours des dernières décennies, de sorte que s'y expriment des **dynamiques naturelles de colonisation végétale**, avec le développement de formations à fougère aigle ou de fruticées mésophiles à hygroclines (saulaies). De tels **stades ligneux pionniers ou post-pionniers** représentent de véritables **atouts pour le fonctionnement écologique du site**, singulièrement en adret (floraison et fructification plus abondantes au niveau des lisières ou formations basses thermophiles).

Les paragraphes suivants, très développés et richement illustrés, permettent de rendre compte de cette diversité paysagère, tout en mettant en exergue les composantes valorisantes, les éléments dépréciatifs, les potentialités, les fragilités...